

# CONSEIL MUNICIPAL

## NOTE DE SYNTHÈSE

**SÉANCE DU 27 MARS 2025**



# ORDRE DU JOUR

**ADMINISTRATION GENERALE.....3**  
**BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES.....3**

# ADMINISTRATION GENERALE

---



## Budget primitif 2025

---

## BUDGET PRIMITIF 2025

---

### I. AXES D'ORIENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

---

Le vote du budget primitif 2025 s'inscrit dans une situation inédite depuis la Vème république en l'absence d'une loi de finances en début d'année. C'est dans ce contexte incertain que l'élaboration du budget s'opère. Le cadrage initial ayant eu lieu à partir d'octobre 2024, des ajustements ont été effectués tout au long du processus budgétaire et des correctifs seront nécessaires au moment du budget supplémentaire afin de s'aligner sur la loi de finances 2025 définitive. La sincérité budgétaire est basée sur les éléments annoncés mais non votés.

L'Etat s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle visant à redresser les comptes publics, avec pour objectif de ramener le déficit public à 5 % du PIB en 2025 et sous les 3% d'ici 2029.

Les perspectives 2025 portent sur différents mécanismes, un dispositif de prélèvement direct sur les recettes des 450 plus grandes collectivités (3 milliards d'euros) auquel s'ajoutent la baisse du FCTVA, le gel de la dynamique de TVA, la hausse du taux de cotisation à la CNRACL, la diminution de la DC RTP ; l'ensemble de ces mesures venant fragiliser fortement les budgets des collectivités. Ainsi toutes les communes et toutes les intercommunalités seront concernées et vont subir les conséquences de cette attaque sans précédent sur les budgets locaux.

La Ville de SAINT-ANDRE a fait le choix de maintenir un vote du budget primitif avec un cadrage anticipant les efforts qui seront imposés par l'Etat. Ainsi le budget primitif 2025 affiche une baisse notable passant de 135 M€ à 132 M€ ; cette diminution est subie par les deux sections du budget. Sur l'investissement, les dépenses nouvelles d'équipement sont établies à un niveau soutenable d'environ 21 M€.

Le budget primitif 2025 porte aussi les stigmates de Garance, le cyclone est venu très fortement impacter notre collectivité tant au niveau des foyers Saint Andréens que des bâtiments et biens publics. Notre devoir de soutien à la population, notre obligation de reconstruire et retrouver les équipements tels qu'ils venaient d'être finalisés en fin d'année 2024, notre nécessité de répondre aux besoins d'écoles et de structures d'accueils nous ont amené à revoir les propositions telles qu'envisagées dans la programmation d'investissements dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Ainsi, nous projetons au titre du budget primitif 2025 les sommes de 500 000 € pour les dépenses de fonctionnement et d'1 M€ pour les dépenses d'investissement post Garance.

Les montants proposés au titre du budget primitif feront l'objet de réajustements, notamment dans le cadre de l'élaboration du budget supplémentaire 2025, mais ils ne doivent pas nous empêcher de poursuivre notre programme ambitieux et réaliste de rénovation, réhabilitation tant sur les bâtiments, écoles que pour les voiries.

Il est important de souligner que ces contraintes n'impacteront pas le niveau de service public rendu à la population. La municipalité poursuit ses efforts au quotidien pour réaliser des économies dans

sa gestion ; les Elus, la direction générale et les agents innovent et ~~engagent les actions permettant~~ d'assurer une qualité de vie aux Saint-Andréennes et Saint-Andréens.

Ainsi, nous maintenons le cap d'un territoire bienveillant, accueillant, dynamique où chacun est heureux de vivre.

Nous sommes toujours aussi déterminés à préserver le cadre de vie, à poursuivre les investissements nécessaires à l'adaptation climatique, à protéger les Saint-Andréens en n'augmentant pas la fiscalité locale tout en préservant la qualité et l'efficacité des services publics, à poursuivre les événements rendant dynamique notre Ville en s'appuyant notamment sur la culture, le sport, le milieu associatif local.

Le fil rouge de notre construction budgétaire 2025 est ainsi :

- Poursuivre la politique d'investissements : programmes de réhabilitation, de rénovation, mais aussi de constructions neuves de nos bâtiments publics (crèches, écoles, centre socio culturel, cases, médiathèques....)
- Développement de l'offre de logements notamment dans des programmes mixtes
- Assurer le bien vivre ensemble par la poursuite de notre politique de proximité avec les mairies de quartiers, les cases ...
- Engager une gestion éco responsable : végétalisation des espaces scolaires et publics
- Permettre un usage plus sécurisé des voiries : signalisations horizontale et verticale, réfection des chaussées voirie et dépendances
- Assurer le développement de la culture au plus près des administré ( e ) s
- Développer l'attractivité de la Ville : projet de développement touristique et universitaire, place centrale, la G'Art, maison Valliamée, point info tourisme ...

Mais aussi :

- Poursuivre notre politique sociale envers les familles : mise en place pour l'ensemble des rattachés scolarisés en maternelle d'un forfait 1 € mensuel pour l'accès à la cantine
- Rationaliser les dépenses de fonctionnement

La réalité comptable sera donc le reflet de la déclinaison raisonnable et financièrement maîtrisée des politiques publiques que la municipalité a fait le choix de porter avec détermination, ambition et esprit de responsabilité.

### **L'équilibre général du projet de BP 2025**

Le projet de BP 2025 été élaboré avec deux objectifs principaux : d'une part, continuer d'assurer un haut niveau de services publics pour les Saint-Andréennes et Saint-Andréens, et d'autre part, poursuivre les investissements en faveur des réhabilitations, rénovations, entretiens. La Ville de Saint-André continue plus largement de mettre en œuvre des mesures ambitieuses en faveur de la solidarité pour protéger les plus fragiles, dans un contexte marqué par les effets de l'inflation et un désengagement de l'Etat qui se confirme d'année en année.

Dans un contexte économique marqué par des tensions inflationnistes et une évolution contrainte des dotations de l'État, la commune adapte ainsi sa stratégie financière pour maintenir la qualité du service public tout en préservant ses équilibres budgétaires fondamentaux. Face à ces défis, la commune s'engage dans une démarche de gestion vertueuse avec pour objectifs principaux : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien d'une capacité d'investissement adaptée aux besoins de la commune.

Dans cette perspective, les axes pour 2025 sont les suivants :

- ⌚ **Une optimisation des charges à caractères général** qui passe par :
  - o Une meilleure anticipation des actions et des besoins des services
  - o Une priorisation des dépenses selon leur caractère contraint
  - o Une amélioration de la gestion des contrats de prestation et de maintenance.
  
- ⌚ **La recherche active de subventions et participations** aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'équipement
  
- ⌚ **La gestion optimisée de la dette**
  
- ⌚ **Le maintien d'un fonds de roulement adapté**

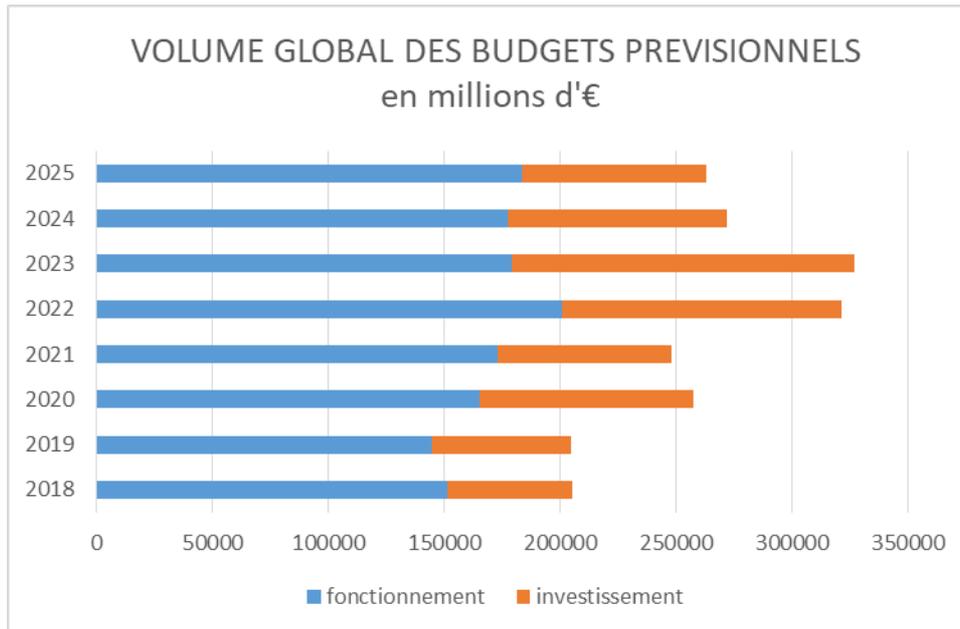
Le Budget Primitif (BP) établit ainsi le cadre financier des actions municipales à venir. Il présente une évaluation prévisionnelle des recettes et dépenses pour l'exercice, sans tenir compte des résultats consolidés du Compte Administratif 2024.

Cette édition 2025 voit également apparaître un vote par opération, permettant de mieux identifier les investissements engagés et ainsi apporter encore davantage de lisibilité et de transparence financières, les AP/CP sont ainsi établies afin d'être rendues opérationnelles.

## II. EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

### 1. Présentation des masses budgétaires du mandat et plus particulièrement du budget 2025

Le budget global 2025 (y compris mouvements d'ordres et réels) de 131,7 M€ est en recul de 3.16 % (soit - 4,2 M€) par rapport à 2024



## 2. Présentation des masses budgétaires détaillées depuis 2018

ANNEE	DEPENSES				RECETTES			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	<i>réel</i>	<i>ordre</i>	<i>réel</i>	<i>ordre</i>	<i>réel</i>	<i>ordre</i>	<i>réel</i>	<i>ordre</i>
2018	70197	7527	22521	4700	70693	3083	19510	7411
2019	63197	8060	24199	5920	70376	3083	19222	10896
2020	76792	14056	36565	2450	72037	2450	39339	14056
2021	72040	22719	33957	3560	75501	2675	28244	9272
2022	95922	23019	48862	5370	79837	2300	40322	25906
2023	78213	14166	58893	8900	84338	2500	59845	20567
2024	82502	6323	33150	14000	86825	2000	28827	18323
2025	82007	9936	36508	3300	89645	2300	28872	10936

## 3. Le bouclage global du budget primitif 2025

Le budget global 2025 (mouvements réels) s'établit pour les recettes de fonctionnement (RRF) à 89 644 K€, enregistrant une augmentation de 1740 K€ (+2 %) par rapport au budget précédent. En parallèle, les dépenses de fonctionnement atteignent 82 008 K€, soit une diminution de 773 k€ (soit - 0,92 %).

Cette évolution favorable entre deux exercices permet de dégager une épargne brute prévue à 9937 K€

L'enveloppe dédiée aux dépenses nouvelles d'équipement est fixée à 21 021 K€, représentant une diminution de 10.35% par rapport aux prévisions BP 2024. Les projections de restes à réaliser portent un montant de 5 195 K€ au titre des dépenses d'équipements.

Ces projets bénéficieront d'un financement diversifié, provenant notamment des fonds européens, de l'État, la Région et le Département ainsi que la Fondation du patrimoine et la Caisse d'allocations familiales. Les recettes réelles d'investissement atteindront ainsi 21 522 K€, soit une hausse de 2.16% par rapport aux prévisions BP 2024.

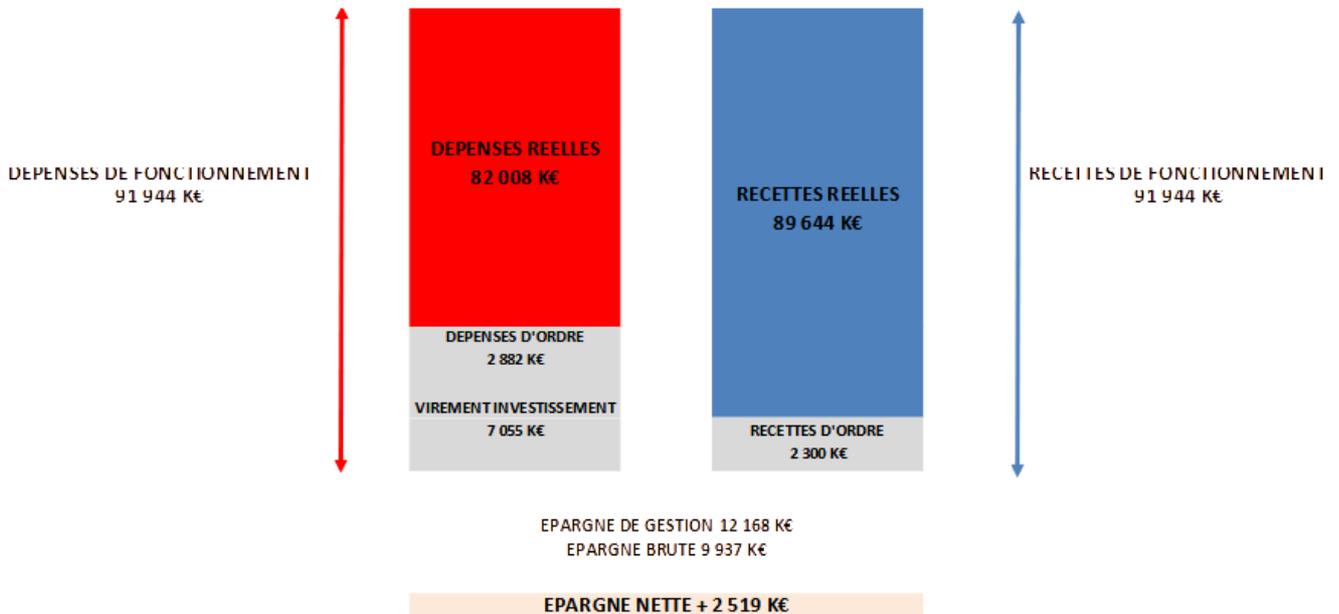
Ce programme d'investissements permet à la ville de Saint-André de poursuivre sa transformation en une ville dynamique, moderne et attractive où il fait bon vivre.

### III. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

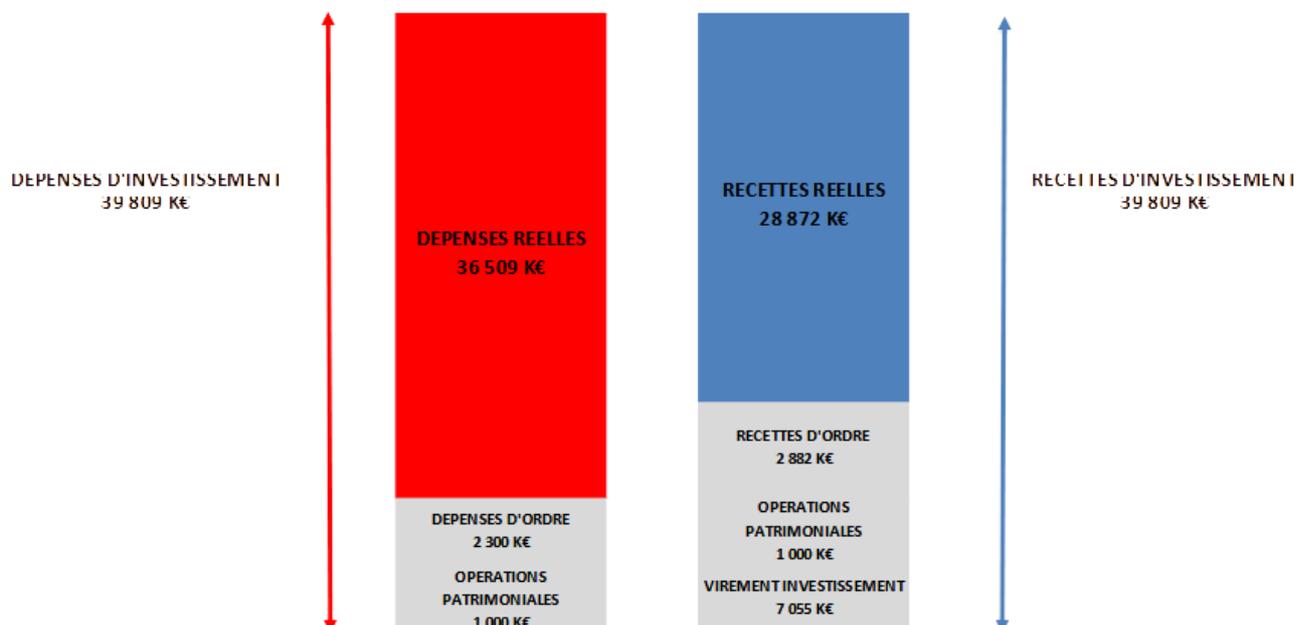
Il est précisé que le BP 2025 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2024.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total reports et reprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total demandé</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Réel et mixte	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total proposé</b>	<b>91 944 416,00 €</b>	<b>91 944 416,00 €</b>	<b>39 808 668,00 €</b>	<b>39 808 668,00 €</b>
Réel et mixte	82 007 811,00 €	89 644 416,00 €	36 508 668,00 €	28 872 063,00 €
Ordre	9 936 605,00 €	2 300 000,00 €	3 300 000,00 €	10 936 605,00 €
<b>Total voté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Réel et mixte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>				
Total budget demandé	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total budget proposé	91 944 416,00 €	91 944 416,00 €	39 808 668,00 €	39 808 668,00 €
Total budget voté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### 1. Présentation simplifiée



## EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



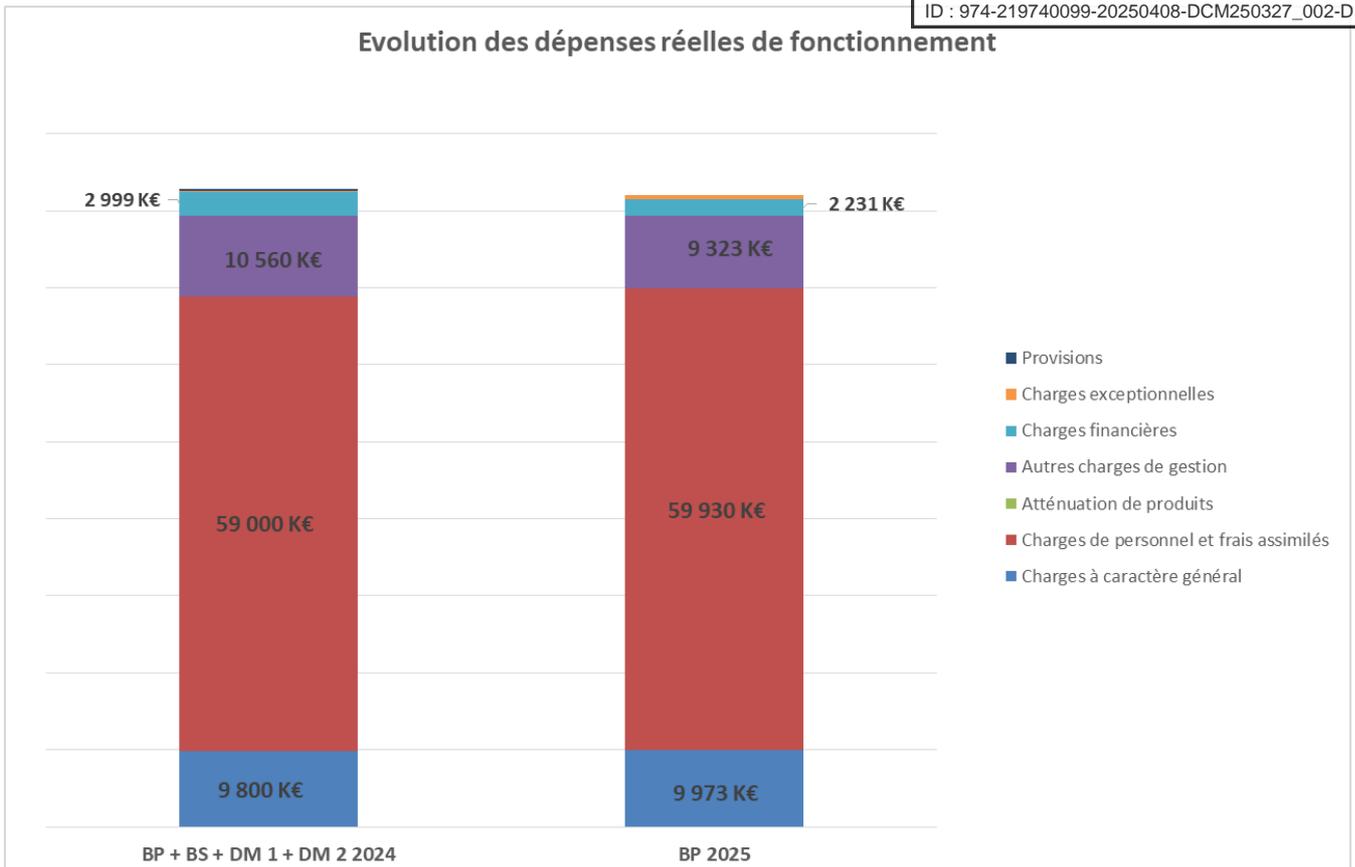
## 2. Le budget principal de la Ville

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS DEPENSES

*Vue par chapitre budgétaire.*

CHAPITRE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
O11	charges à caractère général	9 800 000,00 €	9 973 483,00 €	173 483,00 €	1,77
O12	charges de personnel et frais assimilés	59 000 000,00 €	59 930 162,00 €	930 162,00 €	1,58
O14	atténuation de produits	53 190,00 €	50 000,00 €	- 3 190,00 €	-6,00
65	autres charges de gestion courante	10 559 915,00 €	9 323 054,00 €	- 1 236 861,00 €	-11,71
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>79 413 105,00 €</b>	<b>79 276 699,00 €</b>	<b>- 136 406,00 €</b>	<b>-0,17</b>
66	charges financières	2 999 267,00 €	2 231 112,00 €	- 768 155,00 €	-25,61
67	charges spécifiques	125 405,00 €	500 000,00 €	374 595,00 €	298,71
68	dotations aux provisions, dépréciations	243 962,00 €	- €		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>82 781 739,00 €</b>	<b>82 007 811,00 €</b>	<b>- 773 928,00 €</b>	<b>-0,93</b>
O23	virement à la section d'investissement	17 011 049,16 €	7 054 605,00 €	- 9 956 444,16 €	-58,53
O42	opérations d'ordre transfert entre sections	3 500 000,00 €	2 882 000,00 €	- 618 000,00 €	-17,66
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 511 049,16 €</b>	<b>9 936 605,00 €</b>	<b>-10 574 444,16 €</b>	<b>-51,55</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>103 292 788,16 €</b>	<b>91 944 416,00 €</b>	<b>-11 348 372,16 €</b>	<b>-10,99</b>

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Le budget primitif 2025 porte ainsi un total des dépenses par rapport au budget 2024 :

- Au titre de la gestion courante à 79 276 K€ soit – 137 K
- Au titre des dépenses réelles à hauteur de 82 007 K€ soit – 774 K€, tout en intégrant une dépense exceptionnelle de 500 K€ au titre des interventions post cyclone

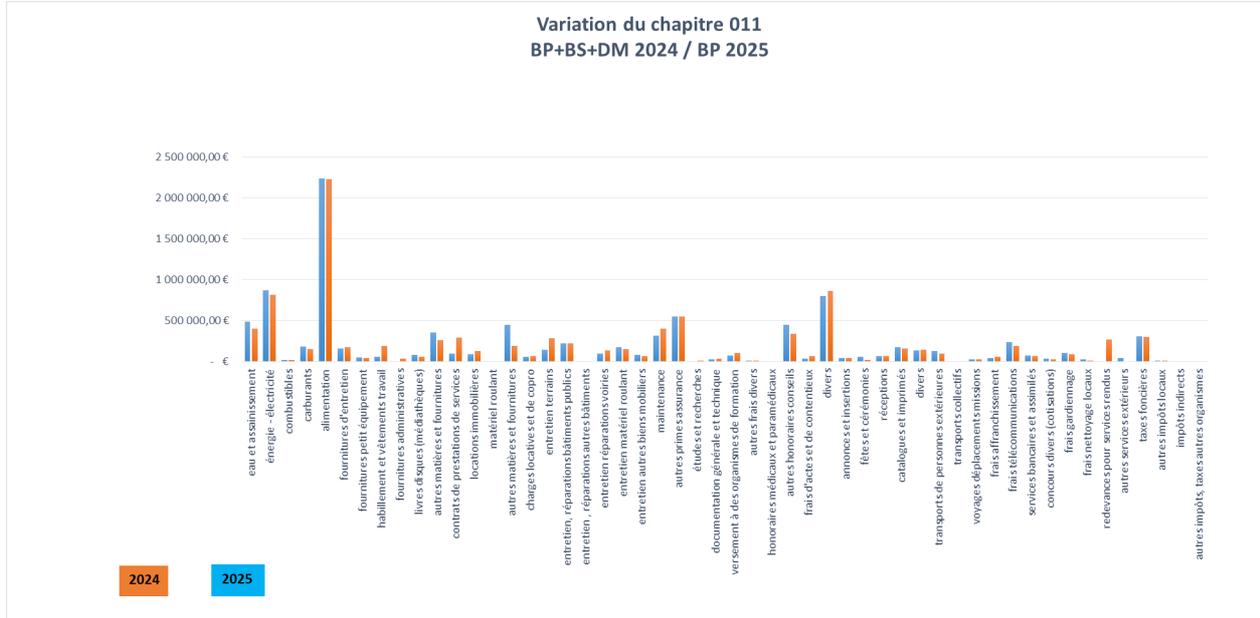
#### *Vue par article budgétaire*

**Au titre du chapitre 011 « charges à caractère général »**

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL - 011</b>		<b>9 800 000,00 €</b>	<b>9 973 483,00 €</b>	<b>125 310,01 €</b>	<b>1,28</b>
60611	eau et assainissement	486 481,00 €	400 400,00 €	- 86 081,00 €	-17,695
60612	énergie - électricité	871 616,72 €	820 000,00 €	- 51 616,72 €	-5,922
60621	combustibles	21 712,73 €	22 256,00 €	543,27 €	2,502
60622	carburants	181 470,00 €	156 446,00 €	- 25 024,00 €	-13,790
60623	alimentation	2 236 516,93 €	2 227 786,00 €	- 8 730,93 €	-0,390
60631	fournitures d'entretien	164 109,44 €	178 064,00 €	13 954,56 €	8,503
60632	fournitures petit équipement	49 007,78 €	44 762,00 €	- 4 245,78 €	-8,663
60636	habillement et vêtements travail	63 396,89 €	195 634,00 €	132 237,11 €	208,586
6064	fournitures administratives	7 753,11 €	40 572,00 €	32 818,89 €	423,300
6065	livres disques (médiathèques)	85 117,06 €	60 067,00 €	- 25 050,06 €	-29,430
6068	autres matières et fournitures	356 999,28 €	265 325,00 €	- 91 674,28 €	-25,679
611	contrats de prestations de services	100 588,33 €	293 312,00 €	192 723,67 €	191,596
6132	locations immobilières	88 788,00 €	128 917,00 €	40 129,00 €	45,196
61351	matériel roulant	1 000,00 €	629,00 €	- 371,00 €	-37,100
61358	autres matières et fournitures	453 078,40 €	192 358,00 €	- 260 720,40 €	-57,544
614	charges locatives et de copro	57 437,00 €	68 624,00 €	11 187,00 €	19,477
61521	entretien terrains	145 981,50 €	286 716,00 €	140 734,50 €	96,406
615221	entretien, réparations bâtiments publics	226 823,25 €	223 438,00 €	- 3 385,25 €	-1,492
615228	entretien, réparations autres bâtiments	3,00 €	- €	- 3,00 €	-100,000
615231	entretien réparations voiries	103 054,00 €	135 005,00 €	31 951,00 €	31,004
61551	entretien matériel roulant	175 240,00 €	151 234,00 €	- 24 006,00 €	-13,699
61558	entretien autres biens mobiliers	81 699,12 €	66 340,00 €	- 15 359,12 €	-18,800
6156	maintenance	321 687,30 €	402 390,00 €	80 702,70 €	25,087
6168	autres primes assurance	551 250,40 €	551 000,00 €	- 250,40 €	-0,045
617	études et recherches	6 347,25 €	13 500,00 €	7 152,75 €	112,691
6182	documentation générale et technique	27 435,12 €	34 917,00 €	7 481,88 €	27,271
6184	versement à des organismes de formation	76 190,20 €	103 819,00 €	27 628,80 €	36,263
6188	autres frais divers	12 563,18 €	15 895,00 €	3 331,82 €	26,521
62261	honoraires médicaux et paramédicaux	749,00 €	- €	- 749,00 €	-100,000
62268	autres honoraires conseils	446 664,99 €	338 248,00 €	- 108 416,99 €	-24,273
6227	frais d'actes et de contentieux	37 836,54 €	70 862,00 €	33 025,46 €	87,285
6228	divers	799 686,42 €	863 115,00 €	63 428,58 €	7,932
6231	annonces et insertions	45 752,03 €	47 235,00 €	1 482,97 €	3,241
6232	fêtes et cérémonies	59 015,87 €	17 784,00 €	- 41 231,87 €	-69,866
6234	réceptions	66 558,11 €	66 902,00 €	343,89 €	0,517
6236	catalogues et imprimés	179 973,66 €	163 235,00 €	- 16 738,66 €	-9,301
6238	divers	142 089,56 €	144 451,00 €	2 361,44 €	1,662
6245	transports de personnes extérieures	127 616,83 €	100 108,00 €	- 27 508,83 €	-21,556
6247	transports collectifs	355,39 €	2 750,00 €	2 394,61 €	673,798
6251	voyages déplacements missions	31 801,79 €	30 834,00 €	- 967,79 €	-3,043
6261	frais affranchissement	42 157,28 €	59 878,00 €	17 720,72 €	42,035
6262	frais télécommunications	241 935,56 €	190 000,00 €	- 51 935,56 €	-21,467
627	services bancaires et assimilés	75 032,43 €	70 000,00 €	- 5 032,43 €	-6,707
6281	concours divers (cotisations)	39 057,00 €	31 179,00 €	- 7 878,00 €	-20,171
6282	frais gardiennage	106 861,04 €	94 579,00 €	- 12 282,04 €	-11,493
6283	frais nettoyage locaux	27 425,00 €	10 436,00 €	- 16 989,00 €	-61,947
6284	redevances pour services rendus	2 895,00 €	268 632,00 €	265 737,00 €	9179,171
6288	autres services extérieurs	46 534,51 €	7 657,00 €	- 38 877,51 €	-83,546
63512	taxes foncières	313 078,00 €	302 662,00 €	- 10 416,00 €	-3,327
63513	autres impôts locaux	13 200,00 €	13 530,00 €	330,00 €	2,500
6353	impôts indirects	38,00 €	- €	- 38,00 €	-100,000
637	autres impôts, taxes autres organismes	339,00 €	- €	- 339,00 €	-100,000

Au Budget primitif 2025, nous prévoyons un montant total du chapitre 011 « Charges à caractère général » à hauteur de 9 973 483,00 €, soit une hausse globale très mesurée de 1,28 %.

Nous poursuivons ainsi notre maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, en intégrant les hausses prévisibles au titre des dépenses obligatoires et en utilisant les leviers d'optimisation financière sur les dépenses pour lesquelles nous pouvons agir en interne.



Les articles sur lesquels les mouvements financiers sont les plus notables sont :

60611	eau et assainissement	486 481,00 €	400 400,00 €	-	86 081,00 €	-17,695
-------	-----------------------	--------------	--------------	---	-------------	---------

La dépense projetée 2025 est établie sur une base de + 2,5 % du montant facturé et recalculé hors impact des facturations d'eau qui ont été à la hausse en 2024 en raison de fuites sur réseaux.

60612	énergie - électricité	871 616,72 €	820 000,00 €	-	51 616,72 €	-5,922
-------	-----------------------	--------------	--------------	---	-------------	--------

La dépense projetée 2025 est établie sur une base de 2,5 % du montant facturé et recalculé hors impact des facturations antérieures comptabilisées mais qui n'avaient pas été mandatées précédemment (fournisseur payé par prélèvement mais mandatement à régulariser).

60622	carburants	181 470,00 €	156 446,00 €	-	25 024,00 €	-13,790
-------	------------	--------------	--------------	---	-------------	---------

Le budget primitif 2024 initial (hors BS et DM) portait un montant de 143 K€, nous prévoyons sur cette base un montant de 156 K€ (soit + 9,5 %) tenant compte de la consommation des véhicules anciens et d'une anticipation de hausse de carburants.

60623	alimentation	2 236 516,93 €	2 227 786,00 €	-	8 730,93 €	-0,390
-------	--------------	----------------	----------------	---	------------	--------

Le budget primitif 2024 initial (hors BS et DM) portait un montant de 1 900 K€, nous prévoyons pour le budget primitif 2025 une augmentation à hauteur de 1,2 % du montant mandaté 2024 (2 201 K€).

60636	habillement et vêtements travail	63 396,89 €	195 634,00 €	132 237,11 €	208,586	
-------	----------------------------------	-------------	--------------	--------------	---------	--

Nous prévoyons de rééquiper en vêtements et équipements de protection individuelle les agents des services techniques, police municipale, ERP, placiers, crèches dans un premier phasage en 2025, le second sera à intervenir sur 2026. Pour 2024, peu d'achats de vêtements de travail ont été sollicités par les services.

6054	fournitures administratives	7 753,11 €	40 572,00 €	32 818,89 €	423,300
------	-----------------------------	------------	-------------	-------------	---------

Pour 2025, nous intégrons les demandes de la Direction réussite éducative (ACM) et la Direction politiques de proximité (service élections)

611	contrats de prestations de services	100 588,33 €	293 312,00 €	192 723,67 €	191,596
-----	-------------------------------------	--------------	--------------	--------------	---------

Le budget 2025 intègre les nouveaux besoins en matière de prophylaxie, logiciels métier et suivi des obligations réglementaires (restauration scolaire 30 K€), dératisation et désinsectisation pour les écoles et crèches (50 K€), entretien de la chambre funéraire (23 K€), illuminations de la Ville (50 K€), sécur'école, clspd, cybersécurité (39 K€).

6132	locations immobilières	88 788,00 €	128 917,00 €	40 129,00 €	45,196
------	------------------------	-------------	--------------	-------------	--------

Ce montant de locations immobilières au titre de 2025 s'établit ainsi qu'il suit : location local SCI Vanille 3 (80 K€), location parking SCI Badat (24 K€), location local SHLMR (24 K€).

614	charges locatives et de copro	57 437,00 €	68 624,00 €	11 187,00 €	19,477
-----	-------------------------------	-------------	-------------	-------------	--------

Nous prévoyons pour 2025 les dépenses suivantes : SEI Immobilier 3,7 K€, SDC Domaine Vanille immobilier Toquet 64,8 K€.

61521	entretien terrains	145 981,50 €	286 716,00 €	140 734,50 €	96,406
-------	--------------------	--------------	--------------	--------------	--------

Le budget primitif 2024 (hors BS et DM) prévoyait une dépense à hauteur de 299 K€. Au titre de 2025, nous inscrivons le montant de 286 K€ réparti entre l'ESAT (70 K€) pour l'embellissement floral, 30 K€ pour les élagages préventif et curatif et 174 K€ pour l'entretien des espaces notamment la tonte (dont 13 K€ aux associations).

615231	entretien réparations voiries	103 054,00 €	135 005,00 €	31 951,00 €	31,004
--------	-------------------------------	--------------	--------------	-------------	--------

L'état des voiries et dépendances a été mis à jour, et fait apparaître des besoins en évolution pour répondre aux nécessités du terrain (bouchages par enrobé).

6156	maintenance	321 687,30 €	402 390,00 €	80 702,70 €	25,087
------	-------------	--------------	--------------	-------------	--------

Nous inscrivons pour 2025 les dépenses liés aux nouveaux contrats de maintenance (notamment Kelio et Bodet D Rom) ainsi que le contrat VRA (SIRH).

6236	catalogues et imprimés	179 973,66 €	163 235,00 €	- 16 738,66 €	-9,301
------	------------------------	--------------	--------------	---------------	--------

Le marché de conception et d'édition du magazine de la Ville a été établi afin de permettre de générer des économies substantielles, dans un cadre défini (typographie, volume ...).

6262	frais télécommunications	241 935,56 €	190 000,00 €	- 51 935,56 €	-21,467
------	--------------------------	--------------	--------------	---------------	---------

2025 est l'année d'un nouveau marché public au titre des télécommunications, cette consultation a permis de retenir l'offre d'un candidat moins et mieux disant, nous prévoyons donc une dépense inférieure à celle de 2024. Nous poursuivons également notre gestion optimisée de la flotte téléphonique dédiée aux cadres et agents d'astreinte.

6282	frais gardiennage	106 861,04 €	94 579,00 €	- 12 282,04 €	-11,493
------	-------------------	--------------	-------------	---------------	---------

Une étude est en cours afin de répartir les équipes gardiens et agents de médiation sur l'ensemble des bâtiments nécessitant une surveillance, elle devrait permettre de générer une économie substantielle. Nous avons également le déploiement de surveillance automatisée (cf investissements)

6284	redevances pour services rendus	2 895,00 €	268 632,00 €	265 737,00 €	9179,171
------	---------------------------------	------------	--------------	--------------	----------

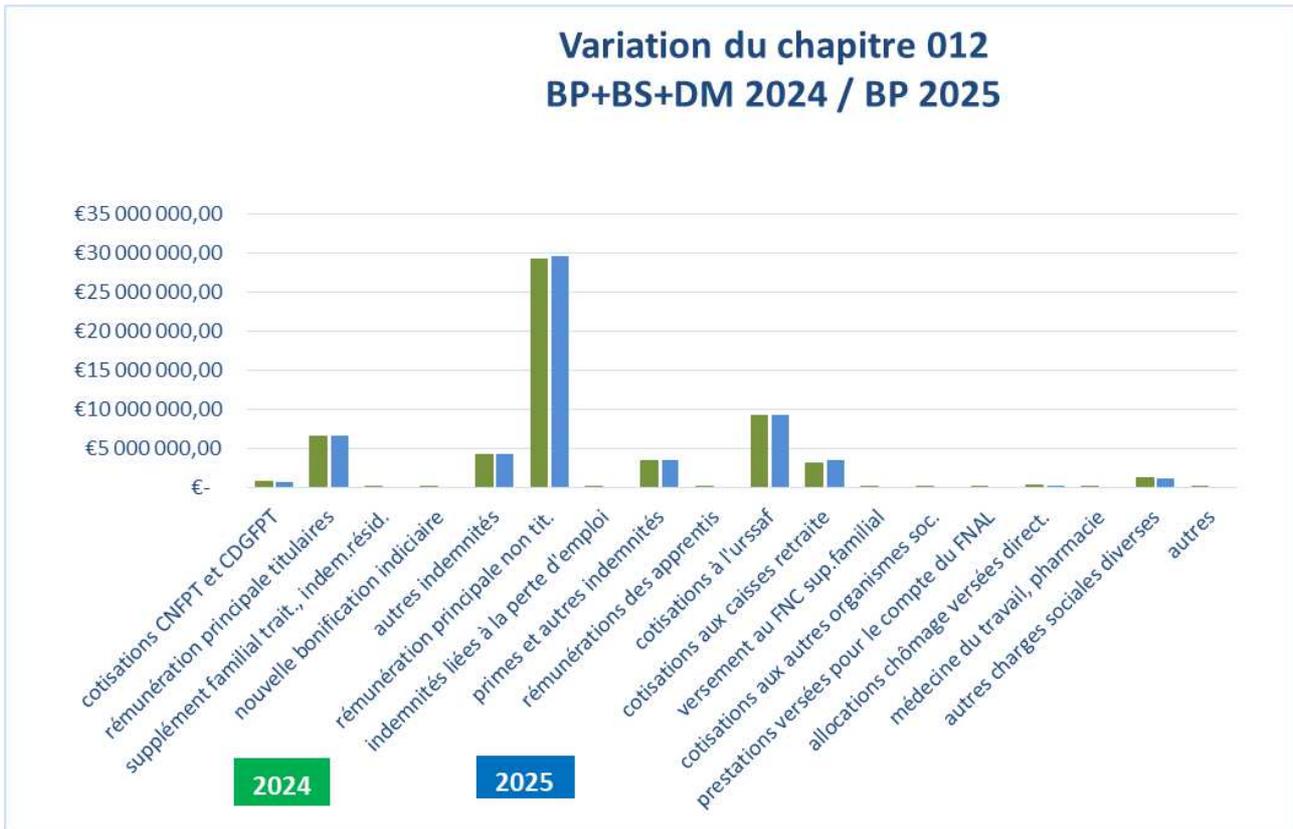
Cette ligne concerne la redevance CIREST, nous anticipons l'impact de volume ramassé et traité en suite des conséquences de Garance.

### Au titre du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/ 2025	en %
<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES - 012</b>		<b>59 000 000,00 €</b>	<b>59 930 162,00 €</b>	<b>930 162,00 €</b>	<b>1,58</b>
6336	cotisations CNFPT et CDGFPT	793 210,00 €	801 538,76 €	8 328,76 €	1,050
64111	rémunération principale titulaires	6 575 288,00 €	6 698 896,32 €	123 608,32 €	1,880
64112	supplément familial trait., indem. résid.	72 603,00 €	73 365,32 €	762,32 €	1,050
64113	nouvelle bonification indiciaire	110 457,00 €	111 616,82 €	1 159,82 €	1,050
64118	autres indemnités	4 321 201,00 €	4 366 574,15 €	45 373,15 €	1,050
64131	rémunération principale non tit.	29 174 738,00 €	29 624 567,28 €	449 829,28 €	1,542
64136	indemnités liées à la perte d'emploi	30 643,00 €	30 964,76 €	321,76 €	1,050
64138	primes et autres indemnités	3 516 406,00 €	3 553 328,69 €	36 922,69 €	1,050
6417	rémunérations des apprentis	7 518,00 €	7 596,94 €	78,94 €	1,050
6451	cotisations à l'urssaf	9 283 725,00 €	9 381 205,20 €	97 480,20 €	1,050
6453	cotisations aux caisses retraite	3 226 884,00 €	3 571 421,61 €	344 537,61 €	10,677
6456	versement au FNC sup.familial	29 015,00 €	29 319,66 €	304,66 €	1,050
6458	cotisations aux autres organismes soc.	24 091,00 €	24 343,97 €	252,97 €	1,050
6471	prestations versées pour le compte du FNA	156 878,00 €	158 525,24 €	1 647,24 €	1,050
64731	allocations chômage versées direct.	294 657,00 €	297 750,93 €	3 093,93 €	1,050
6475	médecine du travail, pharmacie	359,00 €	362,77 €	3,77 €	1,050
6478	autres charges sociales diverses	1 368 444,00 €	1 184 754,81 €	- 183 689,19 €	-13,423
6488	autres	13 883,00 €	14 028,77 €	145,77 €	1,050

Ce chapitre représente 73,04 % du total des dépenses réelles de fonctionnement, taux rapporté à 65,18 % du total des dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre).

Au Budget primitif 2025, nous prévoyons un montant total du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés» à hauteur de 59 930 162 €, soit une hausse globale très mesurée de 1,58 % (+ 930 K€)



Cette évolution est due notamment :

- Aux mesures gouvernementales : revalorisation indiciaire à hauteur de 490K€ en année pleine, protection sociale complémentaire pour 149 K€ en année pleine
- Aux montées en compétences et à la valorisation des parcours agents (réussites à concours, avancements de grade, promotions internes) pour 30K€
- Aux dispositifs d'action sociale en faveur du personnel notamment par la revalorisation de la participation aux tickets restaurant à hauteur de 9 K€
- Aux dispositions liées à la qualité de vie au travail (événements de cohésion, sport)
- A la nécessité de procéder à des recrutements de cadres sur des domaines stratégiques (finances, ressources humaines, informatique, environnement, bâtiment, voirie, écologie, logement) et des remplacements sur des postes liés au fonctionnement des écoles (notamment ATSEM) pour un coût final de 250K€
- Aux augmentations des taux de charges patronales : CNRACL à hauteur de 74 K€ (évolution de 3 points annuellement jusqu'en 2028), AT à hauteur de 40K€, impact des revalorisations indiciaires et SMIC pour 50 K€
- Des formations obligatoires (CACES, armement, habilitation funéraire, F3SCT)

Ces postes de dépenses à la hausse venant être amortis notamment par le non remplacement d'agents (départs en retraite, fin de mission) et la gestion affinée des heures supplémentaires (rationalisation des temps d'intervention, organisation d'une planification hebdomadaire des temps de travail équipes, mise en place temps travail à 37,5 h), ainsi que la réorganisation en interne et la restructuration de services (valorisation des parcours, montées en responsabilités d'agents en poste...).

Nous poursuivons ainsi notre engagement de mieux maîtriser la masse salariale, par le non renouvellement systématique des départs retraite ou fin de contrat. La restructuration et la réorganisation des services pour permettre une meilleure gestion opérationnelle nous conduit également à continuer notre politique de recrutements de cadres venant ainsi accompagner, guider, et engager les actions au cœur des services et au plus près des agents.

On constate une évolution du personnel encadrant (+ 4 en catégorie A, + 9 en catégorie B), la baisse étant sur les effectifs de la catégorie C.

La politique de gestion des effectifs, pour laquelle il a été souhaité une amélioration de l'encadrement pour permettre l'engagement opérationnel des commandes stratégiques, est engagée et se poursuit.

La Ville est attractive, et cela se traduit par une meilleure politique de recrutement notamment depuis le dernier semestre.

La valorisation des parcours est également engagée (promotions internes, nominations après réussites concours/examens, prises de postes à responsabilités, mobilités internes)

### Focus sur la structure des effectifs au 01.01.2025

#### POSTE AGENTS PERMANENTS

Catégorie Filière	Année/Nombre agents	
	2024	2025
<b>A</b>	<b>62</b>	<b>66</b>
Filière administrative	39	42
Filière culturelle		2
Filière médico-sociale	2	1
Filière Sociale	11	12
Filière technique	8	9
Filière culturelle	2	
<b>B</b>	<b>90</b>	<b>99</b>
Filière administrative	38	40
Filière animation	3	3
Filière culturelle		2
Filière médico-sociale	8	20
Filière Sécurité (Police Municipale)	1	1
Filière Sociale	1	1
Filière sportive	18	16
Filière technique	19	16
Filière culturelle	2	
<b>C</b>	<b>1340</b>	<b>1297</b>
Filière administrative	261	253
Filière animation	15	15
Filière culturelle		9
Filière médico-sociale	17	6
Filière Sécurité (Police Municipale)	12	14

Filière Sociale	170	157
Filière sportive	5	5
Filière technique	852	838
Filière culturelle	8	
<b>Total général</b>	<b>1492</b>	<b>1462</b>

### L'évolution de la répartition des effectifs sur les emplois permanents

année	catégorie A		catégorie B		catégorie C		TOTAL
2022	56	3,6293	97	6,2865	1390	90,0843	1543
2023	55	3,6569	92	6,1170	1357	90,2261	1504
2024	62	4,1555	90	6,0322	1340	89,8123	1492
au 1/1/2025	66	4,5144	99	6,7715	1297	88,7141	1462

### Répartition des agents par filière en 2025

C'est la filière technique qui est la plus représentée au sein des effectifs avec 59 % des effectifs permanents, dont 65 % d'hommes.

La filière administrative constitue la 2<sup>e</sup> filière la plus représentée avec 23 % des effectifs communaux. Les femmes y sont plus nombreuses : 70 % des agents de la filière.

Filière	2025
Filière administrative	335
Filière animation	18
Filière culturelle	13
Filière médico-sociale	27
Filière sécurité (Police Municipale)	15
Filière sociale	170
Filière sportive	21
Filière technique	863
<b>Total général</b>	<b>1462</b>

### Répartition des effectifs entre les femmes et les hommes

Au sein de la commune de Saint-André, les femmes représentent 51 % des effectifs permanents : le taux de féminisation des emplois demeure stable depuis 2021 mais inférieur à la moyenne nationale (61 %). (chiffres DGCL 2023)

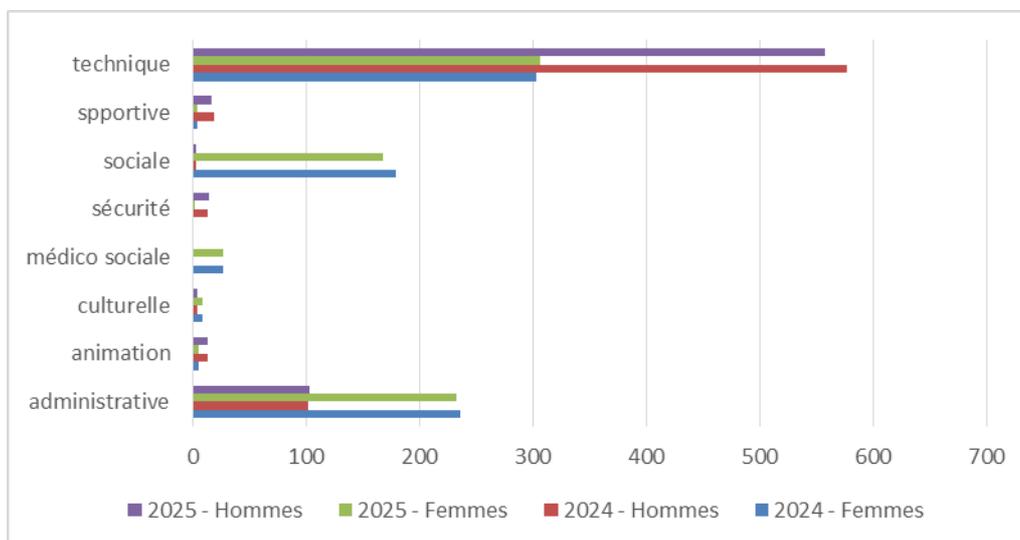
Au 01/01/2025	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	41	25	66
Catégorie B	49	50	99
Catégorie C	661	636	1 297
<b>Total général</b>	<b>751</b>	<b>711</b>	<b>1 462</b>

La répartition par cadre d'emplois met en avant une représentation ~~des femmes plus importante~~ dans les emplois permanents de la catégorie A :

- ⌚ 62 % des emplois de catégorie A sont occupés par des femmes,
- ⌚ 49 % des emplois de catégorie B,
- ⌚ 51 % des emplois de catégorie C.

**Evolution des effectifs permanents 2024/2025**

Filière	2024		Total 2024	2025		Total 2025
	F	M		F	M	
Filière administrative	236	102	338	232	103	335
Filière animation	5	13	18	5	13	18
Filière culturelle				9	4	13
Filière médico-sociale	27		27	27		27
Filière sécurité (Police Municipale)		13	13	1	14	15
Filière sociale	179	3	182	167	3	170
Filière sportive	4	19	23	4	17	21
Filière technique	303	576	879	306	557	863
Filière culturelle	8	4	12			
<b>Total général</b>	<b>762</b>	<b>730</b>	<b>1492</b>	<b>751</b>	<b>711</b>	<b>1462</b>



## Au titre du chapitre 014 « atténuation de produits »

Nous prévoyons cette année une ligne au titre du dégrèvement taxe habitation logements vacants à hauteur de 50 K€ (pour mémoire le budget précédent l'inscrivait à 53 K€).

## Au titre du chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>10 559 915,00 €</b>	<b>9 323 054,00 €</b>	<b>- 1 236 861,00 €</b>	<b>-11,71</b>
65134	aides	27 000,00 €	27 000,00 €	- €	0,000
65212	frais périscolaires	154 100,00 €	130 000,00 €	- 24 100,00 €	-15,639
65311	indemnités de fonction	349 893,60 €	351 000,00 €	1 106,40 €	0,316
65312	frais de mission et déplacement	19 135,75 €	20 000,00 €	864,25 €	4,516
65313	cotisations retraite	16 000,00 €	16 000,00 €	- €	0,000
65314	cotisations séc. sociale part patronale	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	0,000
65315	formations	20 000,00 €	5 000,00 €	- 15 000,00 €	-75,000
6541	créances admises en non valeur	- 2 073,34 €	40 000,00 €	42 073,34 €	-2029,254
6553	service incendie	1 567 051,00 €	1 605 607,00 €	38 556,00 €	2,460
6558	autres contributions obligatoires	333 035,00 €	280 000,00 €	- 53 035,00 €	-15,925
657363	subvention fonctionnement ccas	2 900 000,00 €	2 200 000,00 €	- 700 000,00 €	-24,138
657364	subvention fonctionnement cda	650 000,00 €	650 000,00 €	- €	0,000
657382	subvention fonct. organismes publics div.	1 111 248,99 €	1 289 447,00 €	178 198,01 €	16,036
65748	subvention fonct. autres pers. droit privé	2 446 439,00 €	2 480 000,00 €	33 561,00 €	1,372
65811	droits utilisation informatique en nuage	105 655,25 €	83 000,00 €	- 22 655,25 €	-21,443
65818	autres	56 860,01 €	55 000,00 €	- 1 860,01 €	-3,271
6583	pénalités sur marché	5 381,00 €	6 000,00 €	619,00 €	11,503
6584	amendes fiscales et pénales	360,00 €	- €	- 360,00 €	-100,000
65881	hébergement et rest. scolaire	318,34 €	- €	- 318,34 €	-100,000
65888	autres	784 510,40 €	70 000,00 €	- 714 510,40 €	-91,077

Une diminution de 11,7 % par rapport au budget précédent 2024, soit -1 237 K€.

Les éléments essentiels à retenir sont :

- ⊙ Le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations à hauteur de 2 500 K€, réaffirmant l'engagement indéfectible de la municipalité envers le tissu associatif local, vecteur essentiel de cohésion sociale et d'animation territoriale
- ⊙ La dotation de 650 K€ de la Caisse des écoles reste stable, garantissant la continuité des actions éducatives et périscolaires au bénéfice des élèves de la commune
- ⊙ La dotation au Centre Communal d'Action sociale est programmée à hauteur de 2,2 M€
- ⊙ Une légère hausse est attendue pour le montant attribué au SDIS 1 606 K€ (+2%) ;
- ⊙ Les enveloppes allouées aux budgets annexes sont de l'ordre de 947 K€ pour l'ANRU et 342 K€ pour le Colosse.

Au titre des indemnités de fonction, elles sont prévues à hauteur de 351 K€.

Pour rappel, le montant des indemnités de fonction des élus locaux est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité ainsi que de la valeur de l'indice brut terminal.

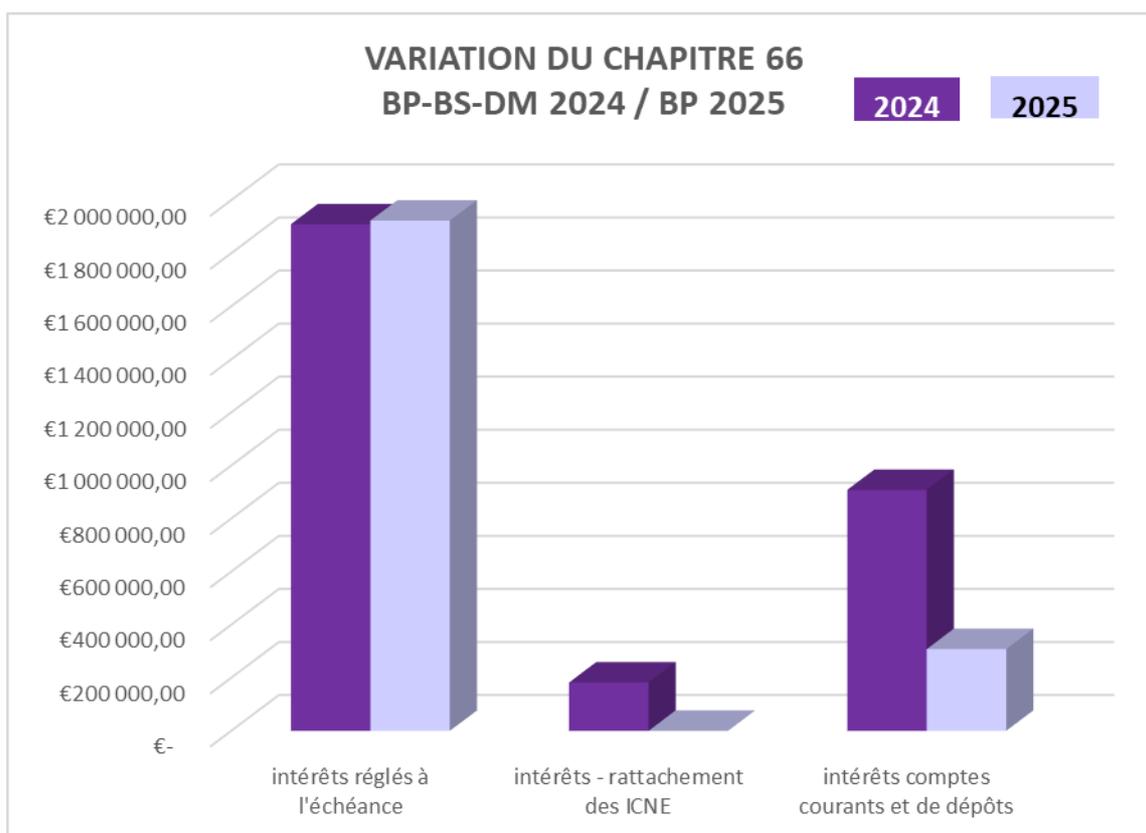
Ci-après un tableau récapitulatif le taux des indemnités tel que voté en séance du conseil municipal en début de mandature pour 2020-2026.

Focus sur l'évolution des taux d'indemnités des Elus depuis 1996.

	1996	2001	2008	2014	2020
Maire	65%	90%	89%	85%	84 %
Adjoints	26%	26%	26%	29%	27 %

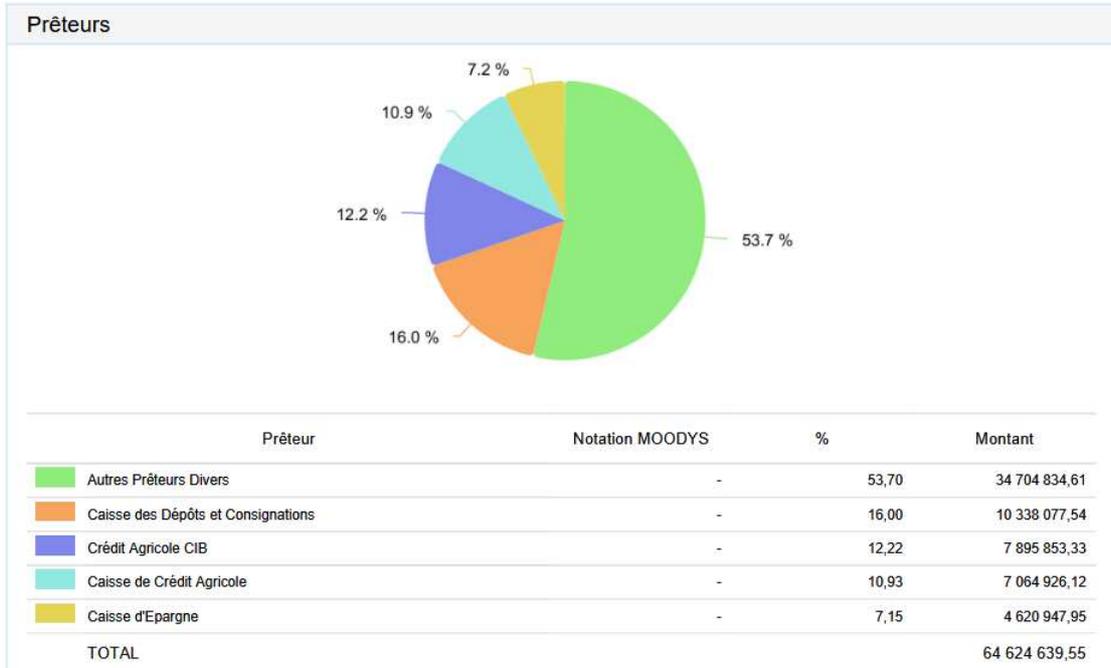
### Au titre du chapitre 66 « charges financières »

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>2 999 267,00 €</b>	<b>2 231 112,00 €</b>	<b>- 768 155,00 €</b>	<b>-25,61</b>
66111	intérêts réglés à l'échéance	1 909 267,00 €	1 923 112,00 €	13 845,00 €	0,725
66112	intérêts - rattachement des ICNE	182 000,00 €	- €	- 182 000,00 €	-100,000
6615	intérêts comptes courants et de dépôts	908 000,00 €	308 000,00 €	- 600 000,00 €	-66,079

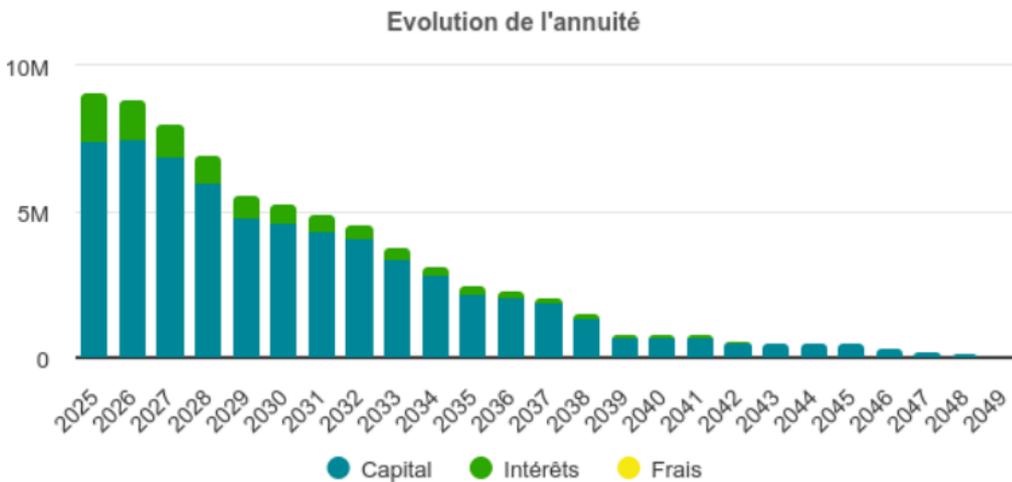


Focus sur la gestion de la dette

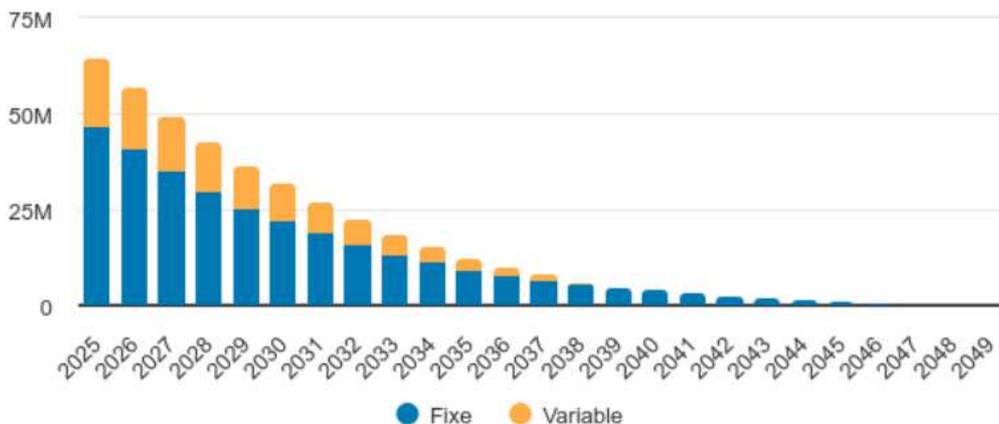
La prévision d'emprunt pour 2025 sur la base des dépenses prévisionnelles dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements serait de 12 000 K€, avec un encours en début d'exercice à 64 624 K€. La prévision de remboursement des emprunts est de 7 418 K€ amenant l'encours en fin d'exercice à 57 207 K€. Sur la base de ces prévisions, la durée de désendettement de la collectivité serait d'environ 6 ans et 5 mois. La durée de vie moyenne des emprunts est de 6 ans et 1 mois.



Extinction de la dette de 2025 à 2049



### Extinction de l'encours



### Au titre du chapitre 023 « virement à la section d'investissement »

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 2025 est inscrit à hauteur de 7 054 605 €.

Pour rappel il était de 4 972 662 € au titre du budget primitif 2024.

Le virement à la section d'investissement évolue donc de + 41,87 % entre 2024 et 2025

Nous poursuivons donc ainsi notre dynamique permettant d'engager les opérations et programmes de la mandature et venons augmenter notre capacité d'autofinancement (fonds propres) de 2 081 943 €.

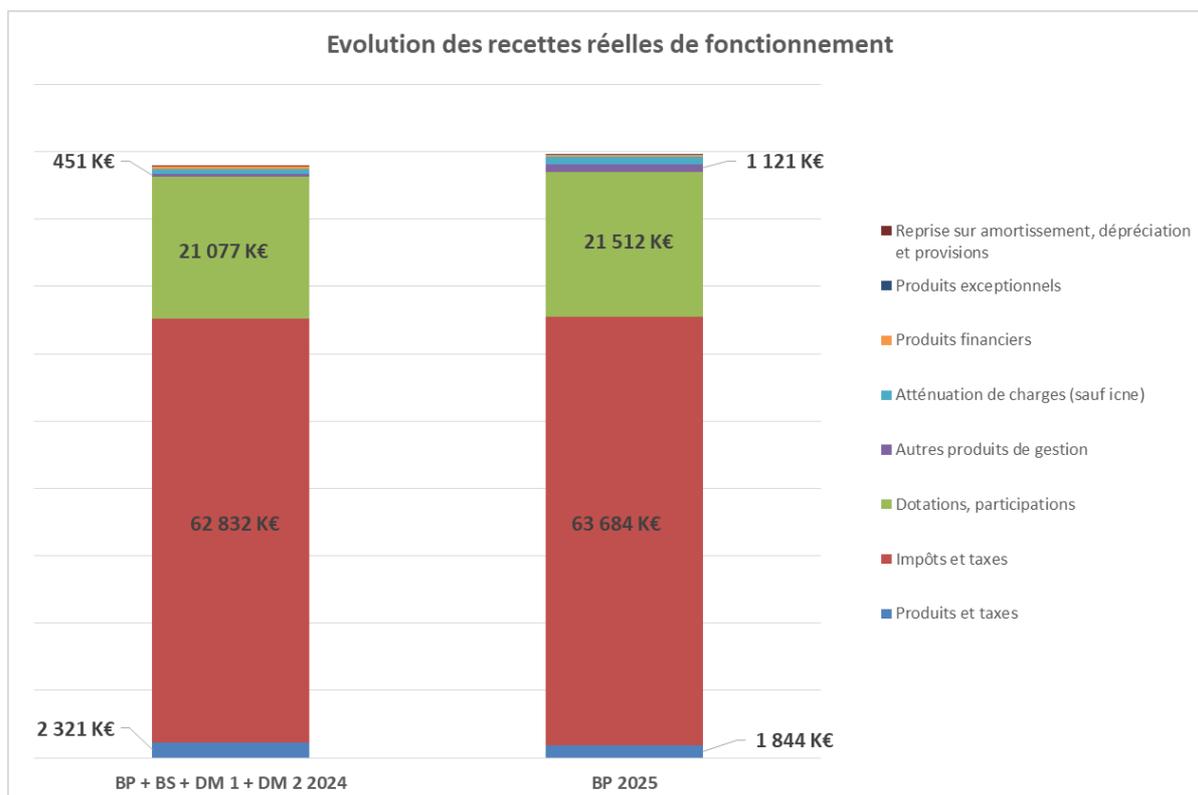
### OBJECTIFS EVOLUTION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation		objectif 2026		objectif 2027	
				2024/2025	en %	en €	en %	en €	en %
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
O11	charges à caractère général	9 800 000,00 €	9 973 483,00 €	173 483,00 €	1,77	10 103 138,28 €	1,30	10 234 479,08 €	1,30
O12	charges de personnel et frais assimilés	59 000 000,00 €	59 930 162,00 €	930 162,00 €	1,58	60 709 254,11 €	1,30	61 498 474,41 €	1,30
O14	atténuation de produits	53 190,00 €	50 000,00 €	-3 190,00 €	-6,00	50 500,00 €	1,00	51 005,00 €	1,00
65	autres charges de gestion courante	10 559 915,00 €	9 323 054,00 €	-1 236 861,00 €	-11,71	9 229 823,46 €	-1,00	9 275 972,58 €	0,50
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>79 413 105,00 €</b>	<b>79 276 699,00 €</b>	<b>-136 406,00 €</b>	<b>-0,17</b>	<b>80 092 715,85 €</b>	<b>1,03</b>	<b>81 059 931,06 €</b>	<b>1,20</b>
66	charges financières	2 999 267,00 €	2 231 112,00 €	-768 155,00 €	-25,61	2 531 112,00 €	13,40	2 556 423,12 €	1,00
67	charges spécifiques	125 405,00 €	500 000,00 €	374 595,00 €	298,71	150 000,00 €	-70,00	130 000,00 €	-13,33
68	dotations aux provisions, dépréciations	243 962,00 €	- €	- €					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>82 781 739,00 €</b>	<b>82 007 811,00 €</b>	<b>-773 928,00 €</b>	<b>-0,93</b>	<b>82 773 827,85 €</b>	<b>0,93</b>	<b>83 746 354,18 €</b>	<b>1,17</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS RECETTES

*Vue par chapitre budgétaire.*

CHAPITRE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	2024/2025	
					en %
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
O13	atténuation de charges	750 000,00 €	1 020 000,00 €	270 000,00 €	36,00
70	produits des services, domaine, ventes diverses	2 320 943,11 €	1 843 500,00 €	477 443,11 €	-20,57
73	impôts et taxes	36 854 935,00 €	37 422 288,00 €	567 353,00 €	1,54
731	fiscalité locale	25 976 893,00 €	26 262 000,00 €	285 107,00 €	1,10
74	dotations et participations	21 076 695,00 €	21 511 800,00 €	435 105,00 €	2,06
75	autres produits de gestion courante	451 259,89 €	1 120 828,00 €	669 568,11 €	148,38
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>87 430 726,00 €</b>	<b>89 180 416,00 €</b>	<b>1 749 690,00 €</b>	<b>2,00</b>
76	produits financiers	364 000,00 €	364 000,00 €	- €	0,00
77	produits spécifiques	7 000,00 €	100 000,00 €	93 000,00 €	1328,57
78	reprises amortissements dépréciations provision	101 824,00 €	- €	101 824,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>87 903 550,00 €</b>	<b>89 644 416,00 €</b>	<b>1 740 866,00 €</b>	<b>1,98</b>
O42	opérations d'ordre transfert entre sections	2 000 000,00 €	2 300 000,00 €	300 000,00 €	15,00
O43	opérations d'ordre intérieur de la section	- €	- €	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>15,00</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>89 903 550,00 €</b>	<b>91 944 416,00 €</b>	<b>2 040 866,00 €</b>	<b>2,27</b>



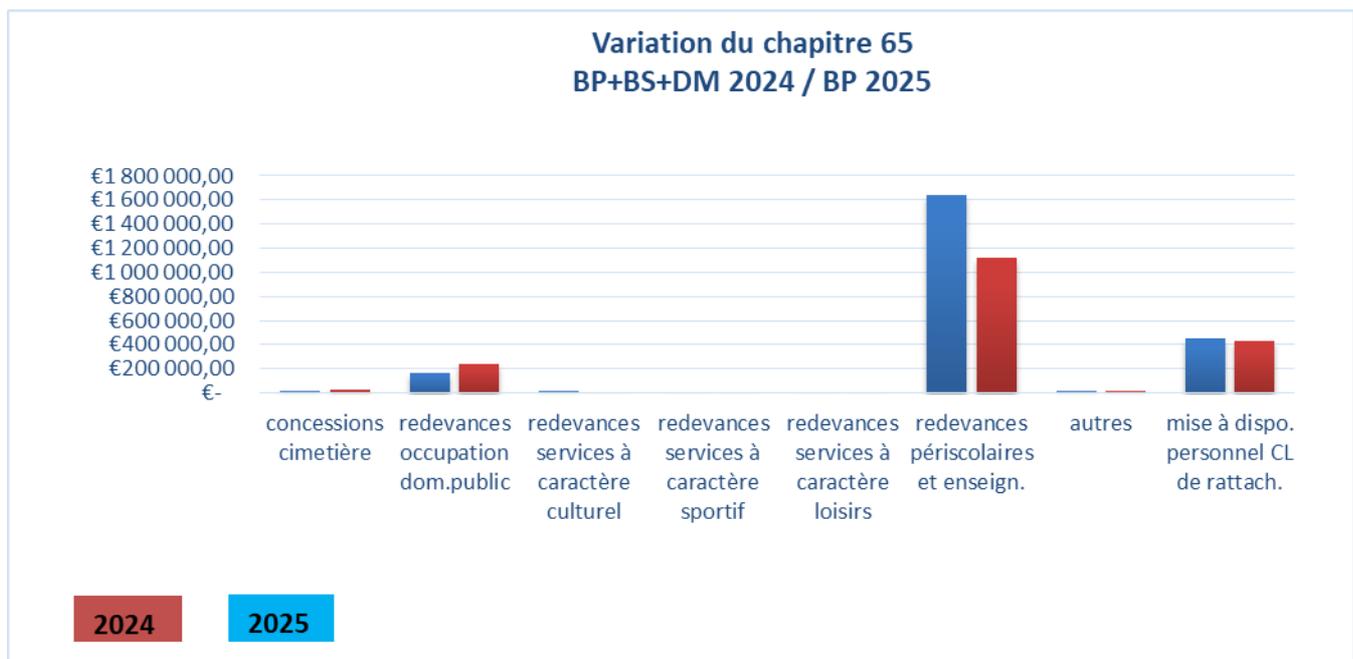
Le budget primitif 2025 porte ainsi un total des recettes par rapport au budget 2024 :

- Au titre de la gestion courante à 89 180 K€ soit + 2% par rapport au budget précédent tout en intégrant la baisse attendue des participations des familles avec la mise en œuvre du forfait 1€/mois/enfant en cycle maternel
- Au titre des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 89 644 K€ soit + 1,98 %

*Vue par article budgétaire*

**Au titre du chapitre 70 « produits des services, domaine, ventes diverses »**

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES</b>		2 320 943,11 €	1 843 500,00 €	- 477 443,11 €	-20,57
70311	concessions cimetière	20 925,00 €	30 000,00 €	9 075,00 €	43,369
70323	redevances occupation dom.public	166 590,70 €	235 000,00 €	68 409,30 €	41,064
7062	redevances services à caractère culturel	20 000,00 €	7 500,00 €	- 12 500,00 €	-62,500
70631	redevances services à caractère sportif	10 000,00 €	- €	- 10 000,00 €	-100,000
70632	redevances services à caractère loisirs	- €	- €	- €	
7067	redevances périscolaires et enseign.	1 635 427,41 €	1 120 000,00 €	- 515 427,41 €	-31,516
706888	autres	18 000,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	11,111
70841	mise à dispo. personnel CL de rattach.	450 000,00 €	431 000,00 €	- 19 000,00 €	-4,222



Le chapitre 70 enregistre une baisse de recettes à hauteur globalisée de 477 K€ (- 20,57 %), baisse due essentiellement à la modification de la tarification de la restauration scolaire (- 515 K€) compensée par la hausse des redevances d'occupation du domaine public.

### Au titre du chapitre 73 « impôts et taxes »

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		36 854 935,00 €	37 422 288,00 €	567 353,00 €	1,54
73211	attribution de compensation	8 285 320,00 €	8 285 320,00 €	- €	0,000
732221	fonds péréquation ress.com.et intercom.	1 346 972,00 €	1 347 000,00 €	28,00 €	0,002
7342	taxes sur les carburants	2 052 643,00 €	2 082 391,00 €	29 748,00 €	1,449
73431	octroi de mer	25 070 000,00 €	25 707 577,00 €	637 577,00 €	2,543
738	autres impôts et taxes	100 000,00 €	- €	- 100 000,00 €	

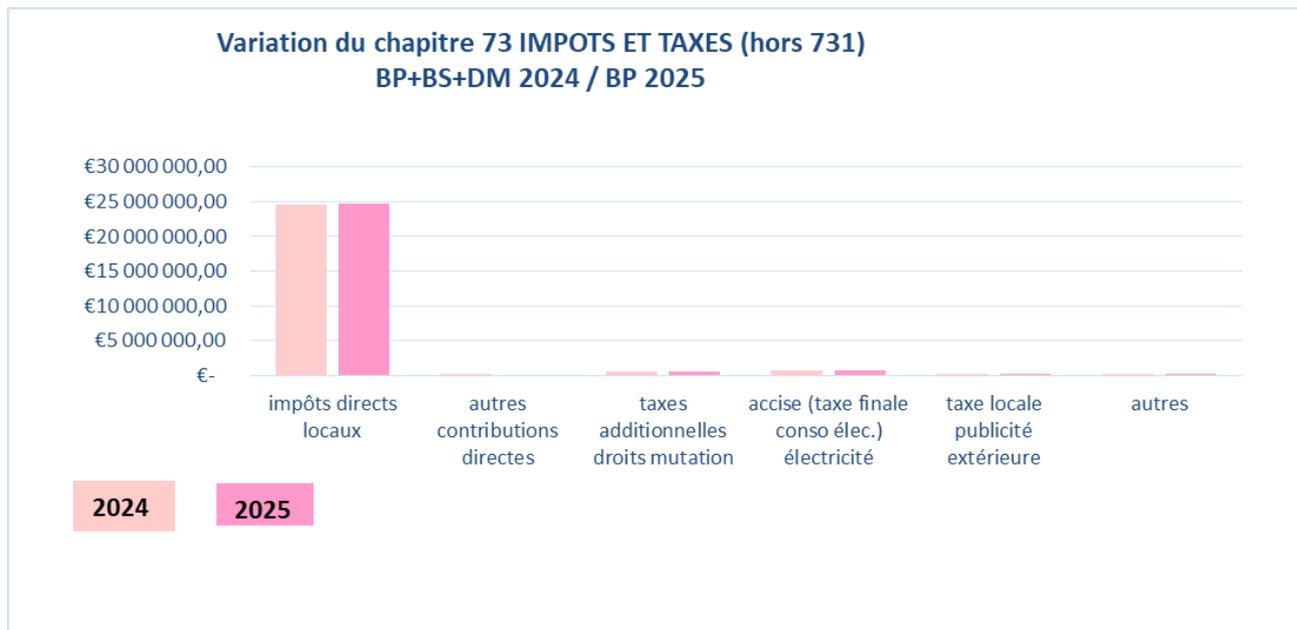
Le chapitre est en progression de 567 K€ soit 1,54 %, notamment en raison de la dynamique de la redevance octroi de mer (+ 637 K€) et dans une moindre mesure des taxes sur les carburants (+ 29 K€).

## Au titre du chapitre 731 « fiscalité locale »

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>FISCALITE</b>		25 976 893,00 €	26 262 000,00 €	285 107,00 €	1,10
73111	impôts directs locaux	24 543 126,00 €	24 800 000,00 €	256 874,00 €	1,047
73118	autres contributions directes	15 213,00 €	- €	- 15 213,00 €	-100,000
73123	taxes additionnelles droits mutation	546 000,00 €	600 000,00 €	54 000,00 €	9,890
73141	accise (taxe finale conso élec.) électricité	700 000,00 €	750 000,00 €	50 000,00 €	8,571
73174	taxe locale publicité extérieure	72 554,00 €	50 000,00 €	- 22 554,00 €	-31,085
7318	autres	100 000,00 €	52 000,00 €	- 48 000,00 €	-48,000

A la date où nous procédons à l'écriture du budget primitif 2025, et du rapport subséquent, nous n'avons pas connaissance des montants portés à l'état 1259 MI ; nous considérons donc comme préférable d'établir une projection raisonnable de la recette portée par les impôts directs locaux.

Nous avons ainsi pris attache auprès des services fiscaux et voici la réponse que nous avons pu obtenir « *Au regard des retards constatés dans l'adoption de la loi de finances, les informations demandées ne sont pas encore disponibles. Après avoir pris l'attache du service dédié à la DRFIP de La Réunion, on m'a indiqué que ces informations vous seront communiquées entre le 20 et le 30 mars prochain.* »



### Focus sur la fiscalité locale

Il est rappelé que la loi de finances 2025 confirme la suppression totale de la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de fixer les taux à l'exception des taux applicables à la taxe d'habitation sur les logements vacants.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) a pour conséquences :

- 🕒 L'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne perçoit plus de taxe foncière)

- ⌚ La TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de TFP des communes, la mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur a été nécessaire.

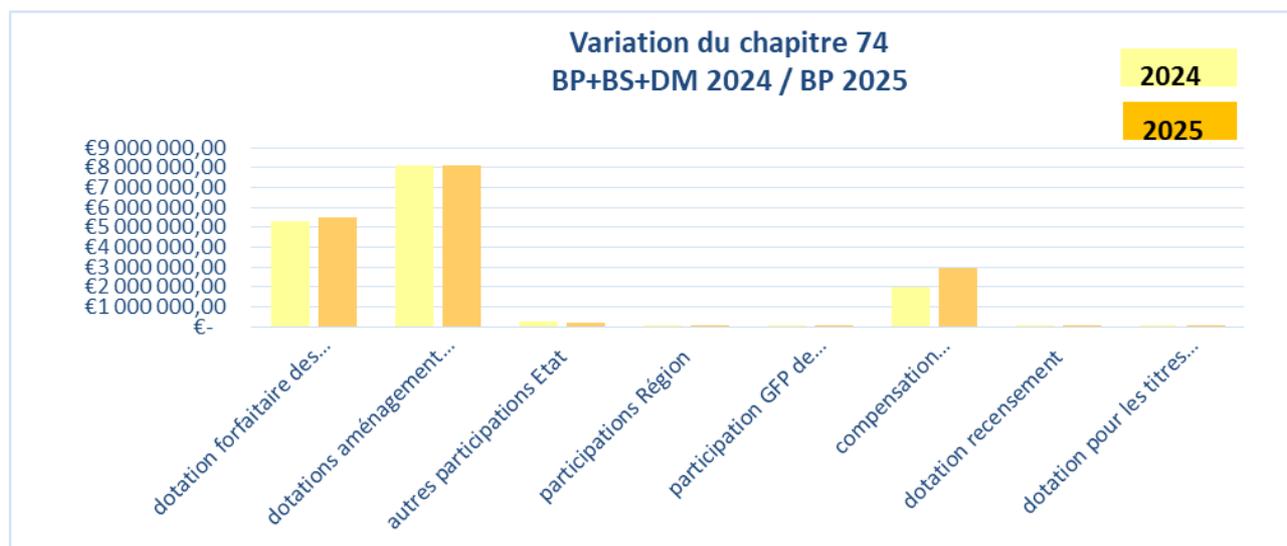
Ce coefficient correcteur a pour objet de corriger chaque année, à la hausse ou la baisse, les recettes de la TFPB communale, depuis le transfert de la part départementale en 2022. Il permet de neutraliser la surcompensation ou la sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB ; il intègre la dynamique de la base de la TFPB sans influencer sur la politique de taux de la commune.

Au titre de l'année 2025, le budget primitif tel qu'il est établi et soumis au vote, prend en considération le maintien des taux d'imposition identiques à ceux de 2024 ; à savoir :

- ⌚ Taxe foncière sur les propriétés bâties 39,48%
- ⌚ Taxe d'habitation pour les logements vacants 26,70 %
- ⌚ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 23,47%

**Au titre du chapitre 74 « dotations et participations »**

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		21 076 695,00 €	21 511 800,00 €	435 105,00 €	2,06
74111	dotations forfaitaire des communes	5 326 915,00 €	5 495 000,00 €	168 085,00 €	3,155
741125	dotations aménagement com (DACOM)	8 150 000,00 €	8 150 000,00 €	- €	0,000
74718	autres participations Etat	300 000,00 €	224 000,00 €	- 76 000,00 €	-25,333
7472	participations Région	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	0,000
74751	participation GFP de rattachement	15 000,00 €	41 200,00 €	26 200,00 €	
74833	compensation exonérations TF (Etat)	1 992 403,00 €	2 925 000,00 €	932 597,00 €	46,808
7484	dotations recensement	10 000,00 €	12 500,00 €	2 500,00 €	25,000
7485	dotations pour les titres sécurisés	88 377,00 €	88 400,00 €	23,00 €	0,026
74888	autres participations Etat	5174000	4555700	-618300	-11,95



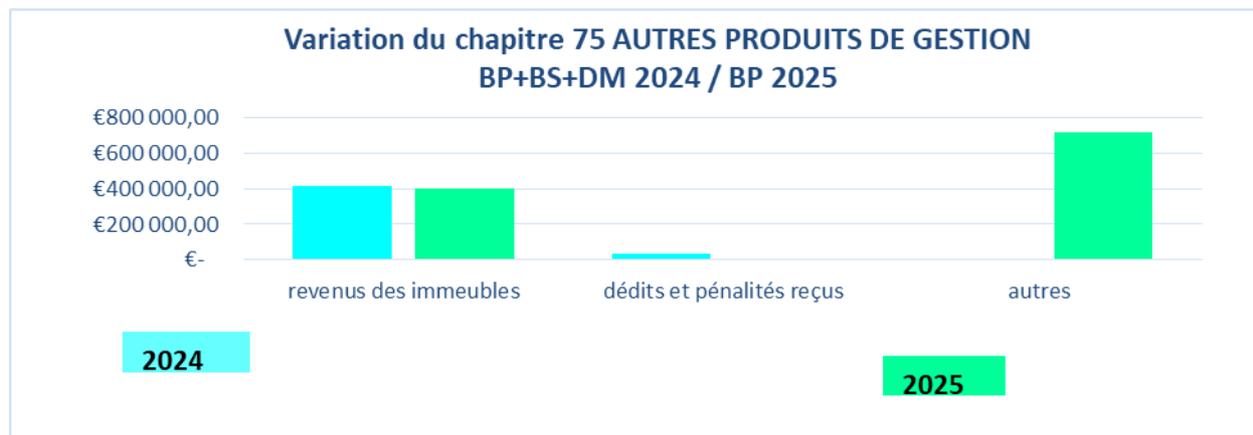
La prévision d'évolution à la hausse du chapitre est principalement liée ~~aux compensations au titre~~ des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation (COMPEX) +47% par rapport au budget précédent

Concernant la participation de la CAF, les recettes prévisionnelles seront stabilisées (restauration scolaire, crèche, périscolaire).

**Au titre du chapitre 75 « autres produits de gestion courante »**

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2025	variation	
				2024/2025	en %
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>		451 259,89 €	1 120 828,00 €	669 568,11 €	148,38
752	revenus des immeubles	415 676,89 €	400 000,00 €	- 15 676,89 €	-3,771
755	dépôts et pénalités reçus	35 583,00 €	- €	- 35 583,00 €	-100,000
75888	autres	- €	720 828,00 €	720 828,00 €	

Les autres produits de gestion (+ 670 K€) incluent les prévisions d'indemnités liés aux dégâts engendrés par le cyclone Garance.



Pour ce qui concerne les autres articles de recettes de fonctionnement, notamment :

- 75 « produits financiers » 364 K€
- 76811 « sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées » 364 K€

Ils restent stables et n'appellent pas d'observation particulière.

## SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS DEPENSES

L'année 2025 porte un vote du budget en investissement avec les notions d'opérations et d'AP/CP.

### Les investissements dans un budget primitif

Les investissements représentent les dépenses qui permettent à la Ville de se doter de nouveaux équipements, de réaliser des infrastructures ou d'améliorer l'existant. Par exemple, la construction d'un bâtiment, la rénovation d'un parc, l'achat de matériel de voirie ....

Le budget d'investissement permet donc de planifier ces projets en fonction des priorités de la Municipalité et des moyens financiers disponibles.

Le vote du budget primitif 2025 de la ville en investissement avec des opérations et des AP/CP est crucial pour assurer une gestion rigoureuse et structurée des finances publiques locales. Il permet ainsi de planifier les investissements de manière cohérente, d'assurer le financement nécessaire à leur réalisation et d'offrir une grande flexibilité tout en garantissant la transparence et le contrôle des dépenses.

Cela est essentiel pour la bonne gestion de la collectivité et le bon fonctionnement des projets à long terme.

### L'intérêt de cette distinction dans le budget

#### Les opérations d'investissement

- Désignent les actions concrètes inscrites au budget telles que la construction de bâtiments, l'achat d'équipements, ou la réhabilitation d'infrastructures. Chaque opération d'investissement fait l'objet d'une affectation budgétaire précise, permettant de suivre les dépenses et de respecter les priorités décidées par la Municipalité.
- Peuvent concerner des projets de grande envergure, comme la construction d'un nouveau complexe sportif, ou des projets de moindre ampleur mais tout de même nécessaires, comme l'achat de véhicules pour les services municipaux.

#### Les AP et les CP

Ce sont des mécanismes qui permettent une gestion plus fluide et flexible des dépenses d'investissement :

##### AP - Autorisation de Programme

C'est une autorisation donnée par le Conseil Municipal pour engager des dépenses sur plusieurs années, pour un projet précis. Elle représente le montant total de l'investissement autorisé pour réaliser une opération sur plusieurs exercices budgétaires. L'AP est donc un plafond global de dépenses pour un projet particulier.

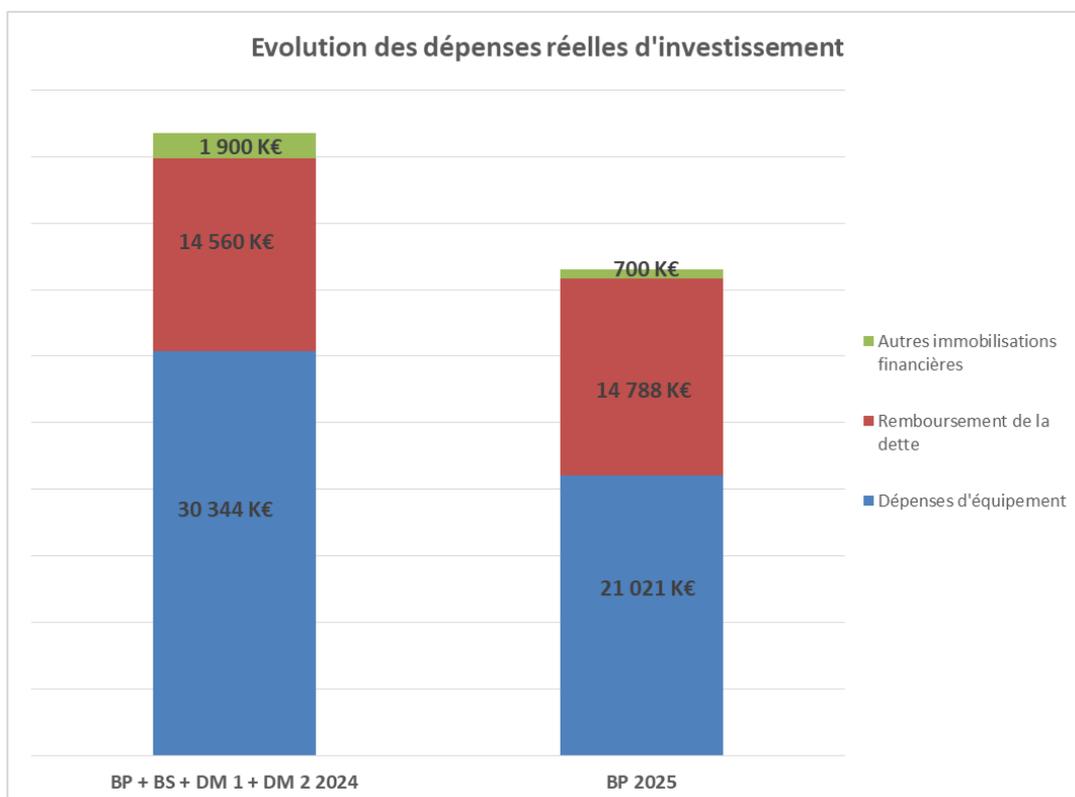
##### CP – Crédit de paiement

Ce sont les crédits disponibles pour le paiement des dépenses effectivement engagées au cours de l'exercice budgétaire. Autrement dit, les CP correspondent aux sommes effectivement allouées chaque année pour régler les factures des travaux ou des équipements, études réalisés dans le cadre

d'un projet. Les CP peuvent être alloués progressivement sur plusieurs années, en fonction de l'avancement des projets.

La distinction entre AP et CP est essentielle pour plusieurs raisons :

- Sécurisation des projets à long terme : en allouant une AP pour un projet, la Municipalité s'assure qu'elle pourra le mener à bien, même si les dépenses s'étalent sur plusieurs années. Cela permet une planification à long terme.
- Flexibilité financière : les CP, quant à eux, sont ajustés chaque année en fonction de l'avancement des projets. Si un projet prend plus de temps que prévu, la Ville peut moduler les CP dans les exercices suivants, sans remettre en cause l'AP globale.
- Transparence et contrôle : cette séparation permet au Conseil Municipal et aux citoyens de suivre l'exécution de manière plus précise. Ils peuvent voir l'AP (le coût total du projet) et les CP (ce qui a été réellement payé chaque année).



Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à hauteur de 36 508 K€, soit une baisse de 22% par rapport au budget précédent (46 804 K€). Pour rappel le budget précédent intègre le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives au titre de l'exercice 2024. Le montant des dépenses réelles d'investissement pour 2025 viendra être agrégé des reprises de résultat.

## Les opérations d'équipements inscrites au budget primitif 2025 (hors subvention d'équipement)

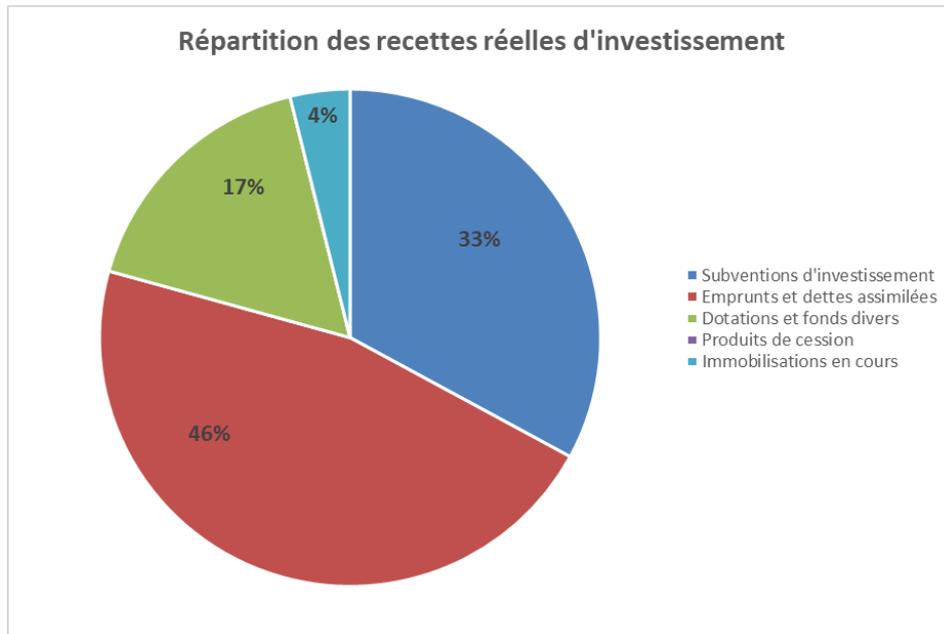
<b>01 - ENFANCE</b>				
REHABILITATION DES JARDINS D'ENFANTS	ETUDES	TRAVAUX	EQUIPEMENTS	TOTAL
Jardin d'enfants Les petits oiseaux	50 000,00 €	400 000,00 €	- €	450 000,00 €
Jardin d'enfants Les petits lutins	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
Jardin d'enfants Les petits poissons	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
Jardin d'enfants Les petits poucets	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL ENFANCE</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>480 000,00 €</b>
<b>02 - ECOLES</b>				
confort thermique	75 000,00 €	400 000,00 €	- €	475 000,00 €
végétalisation (verdissement) cours	50 000,00 €	400 000,00 €	- €	450 000,00 €
équipement (mobilier ...)	- €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
entretien dans les écoles	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL ECOLES</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>1 225 000,00 €</b>
<b>03 - CUISINE CENTRALE</b>				
réhabilitation	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
entretien		20 000,00 €		20 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL CUISINE CENTRALE</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>04 - INFRASTRUCTURES CULTURELLES</b>				
Médiathèque Lacaussade - réhabilitation	30 000,00 €	250 000,00 €	- €	280 000,00 €
Salle Jeanne d'Arc - réhabilitation	35 000,00 €	500 000,00 €	- €	535 000,00 €
entretien des infrastructures	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL INFRASTRUCTURES CULTURELLES</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>780 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>845 000,00 €</b>
<b>05 - EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>				
Gymnase Michel Debré	60 000,00 €	700 000,00 €	- €	760 000,00 €
Stade Soune Seyne	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
Piscine Centre ville	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
Etang et Petit Bazar : plateau synthétique	20 000,00 €	200 000,00 €	- €	220 000,00 €
Sarda : plateau tranche 2	30 000,00 €	200 000,00 €	- €	230 000,00 €
Rivière des Mats Les Bas : équipements sportifs	30 000,00 €	200 000,00 €		230 000,00 €
réhabilitation autres équipements sportifs	- €	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
entretien	- €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>1 550 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 710 000,00 €</b>

<b>06- EQUIPEMENTS DE PROXIMITE</b>				
	<b>ETUDES</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>TOTAL</b>
Centre socio culturel Cambuston	20 000,00 €	201 000,00 €	- €	221 000,00 €
Centre socio culturel Fayard	10 000,00 €	50 000,00 €	- €	60 000,00 €
Cases : confort thermique	- €	250 000,00 €	- €	250 000,00 €
Aires de jeux dans les quartiers	- €	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL EQUIPEMENTS DE PROXIMITE</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>901 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>931 000,00 €</b>
				- €
<b>07- FUNERAIRE</b>				
Extension cimetière Champ Borne	- €	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
Aménagement cimetière Champ Borne	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Création cimetière Patelin	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL FUNERAIRE</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>410 000,00 €</b>
				- €
<b>08 - AMENAGEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE</b>				
Ecobox	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Point info tourisme maison garde barrière	30 000,00 €	100 000,00 €	- €	130 000,00 €
Espace poissonniers Cambuston	30 000,00 €	100 000,00 €	- €	130 000,00 €
Espace Saint Nicolas	30 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €
Maison Martin Valliamé projet restaurant	50 000,00 €	400 000,00 €	- €	450 000,00 €
Pôle enseignement supérieur - aménagt VRD	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL AMENAGT. ECONOM. TOURIST.</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>890 000,00 €</b>
				- €
<b>09- BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES</b>				
Maison de la vanille	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Pôle ST CTM et autres locaux administratifs	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Salle du Conseil Municipal	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Sécurisation des locaux	- €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Photovoltaïque déploiement	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
entretien	- €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL BAT. ADMINISTRATIFS - TECHNIQUES</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>300 000,00 €</b>
				- €
<b>10 - L T S</b>				
				- €
Réhabilitation LTS	50 000,00 €	250 000,00 €	- €	300 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL LTS</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>300 000,00 €</b>

	ETUDES	TRAVAUX		
<b>11- DISPOSITIF VIDEOPROTECTION</b>				
Réhabilitation et extension	- €	500 000,00 €	- €	500 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL VIDEOPROTECTION</b>	<b>- €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>500 000,00 €</b>
				- €
<b>12 - FONCIER</b>				
Acquisition	- €	1 200 000,00 €	- €	1 200 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL FONCIER</b>	<b>- €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>
				- €
<b>13 - ACQUISITION MATERIEL ROULANT</b>				
acquisition pour rénovation parc roulant technique	- €	- €	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL ACQUISITION MATERIEL ROULANT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
				- €
<b>14- ACQUISITION MOYENS INFORMATIQUES</b>				
équipements matériel informatique			200 000,00 €	200 000,00 €
<b>TOTAL ACQUISITION MOYENS INFORMATIQUES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
				- €
<b>15 - URBANISME - VOIRIE</b>				
Réalisation des documents d'urbanisme	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Eclairage public - tranche 2	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Voirie tertiaire quartiers	70 000,00 €	1 300 000,00 €		1 370 000,00 €
Voirie primaire Ile De France	200 000,00 €	3 000 000,00 €		3 200 000,00 €
Voirie primaire avenue Bourbon tr.2	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Voirie primaire avenue Mascareignes	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
Voirie primaire chemin Lagourgue	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
Voiries RD Cambuston, Ravine Creuse,RDM,BDC	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Voiries secondaires tr.3 (chem.Brunet, 80...)	50 000,00 €	1 200 000,00 €	- €	1 250 000,00 €
Préservation chemin Littoral Champ Borne	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
Réhabilitation éclairage public	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
Réhabilitation transfo EDF	- €	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
Réhabilitation bornes incendie	- €	250 000,00 €	- €	250 000,00 €
Signalétique horizontale	- €	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
Signalétique verticale	- €	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
meublier urbain	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Réhabilitation chaussées (enrobé bicouche)	- €	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
Déplacement doux vélos et piétons	30 000,00 €	100 000,00 €	- €	130 000,00 €
Voirie secondaire E.Thomas	- €	479 667,00 €	- €	479 667,00 €
<b>TOTAL URBANISME VOIRIE</b>	<b>660 000,00 €</b>	<b>7 009 667,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>7 679 667,00 €</b>

	ETUDES	TRAVAUX		
<b>16 - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS</b>				
Garance : remise en état des bâtiments après cyclone	100 000,00 €	900 000,00 €	- €	1 000 000,00 €
Police municipale : équipements	- €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
Police municipale : acquisition véhicules	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Ecoles : mobilier	- €	- €	235 000,00 €	235 000,00 €
Point justice	- €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
ECCB	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Médiathèque A. Lacaussade	- €	- €	465 000,00 €	465 000,00 €
Médiathèque A. Minienpoullé	- €	- €	800,00 €	800,00 €
Équipements sportifs	- €	- €	130 000,00 €	130 000,00 €
Espace jeunesse	- €	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
Enfance	- €	- €	73 500,00 €	73 500,00 €
Logistique : équipements (chapiteaux, podium)	- €	- €	130 500,00 €	130 500,00 €
Logistique : mobiliers (tables..)	- €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
Régie des travaux : matériel roulant et équipts.	- €	- €	410 000,00 €	410 000,00 €
Parc auto	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Médiation et tranquillité publique	- €	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
Animation et location des salles	- €	- €	80 000,00 €	80 000,00 €
DRH	- €	- €	51 500,00 €	51 500,00 €
Régie des travaux : électrification	- €	- €	220 000,00 €	220 000,00 €
Direction informatique	- €	- €	160 000,00 €	160 000,00 €
dépenses imprévues sur bâtiments publics	- €	334 120,00 €	- €	334 120,00 €
<b>TOTAL ACQUISITION EQUIPEMENTS</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>1 234 120,00 €</b>	<b>2 176 300,00 €</b>	<b>3 510 420,00 €</b>
				- €
<b>17 - EQUIPEMENTS PREVENTION SANTE HANDICAP</b>				
Équipements pour FIPHFP	- €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
<b>TOTAL PREVENTION SANTE HANDICAP</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
				- €
<b>18 - ACQUISITION MOYENS LOGISTIQUES</b>				
équipements	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL ACQUISITION MOYENS LOGISTIQUES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS RECETTES



Les prévisions de recettes réelles d'investissement s'élèvent à 28 872 K€, soit -23% (- 8 766 K€) par rapport au budget précédent (BP+BS+DM). Cette baisse est corrélée à la diminution des dépenses d'équipement. Ainsi, les recettes prévues pour financer les investissements prévus sont :

- ⌚ Des subventions d'investissement (8 522 K€) qui représentent 30% des recettes. Les financeurs sont l'Etat, la CAF, le Département ;
- ⌚ Le FCTVA (3 800 K€) ;
- ⌚ Les produits de cession (3000 K€) - prévisions de vente des terrains suivants :
  - o Terrain déchetterie grand canal ;
  - o Terrain ZAE Ravine Creuse ;
  - o Terrain Lotissement Flamboyant ;
  - o Terrain RHI Cambuston ;
  - o Terrains pour le projet du centre commercial ;
  - o Terrain Lefaguyes ;
  - o Terrain pour des servitudes ;

- o Terrain du parking collège Sainte Geneviève ;
- o Terrains de la Cité Artisanale.

⌚ L'emprunt pour 12 000 K€.

## L'EPARGNE

Compte tenu de la projection de l'évolution des recettes, qui devraient être plus dynamiques que les dépenses, l'épargne brute s'établirait 9 936 K€.

**L'épargne brute** est constituée de la recette réelle de fonctionnement (RRF) (-) la dépense réelle de fonctionnement (DRF) (+) la régie de travaux ;

**L'épargne de gestion** est constituée de l'épargne brute (+) les intérêts de la dette.

**L'épargne nette** est constituée de l'épargne brute (-) le remboursement en capital de la dette.

Epargne brute : 9 936 605 € = 89 644 416 € (RRF) - de 82 007 811 € (DRF) + 2 300 000 € (travaux en régie);

Epargne de gestion : 12 167 717 € = 9 936 605 € (épargne brute) + 2 231 112 € (l'intérêt de la dette) ;

Epargne nette : 2 519 023,13 € = 9 936 605 € (épargne brute) - 6 740 000 € remboursement du capital annuel d'emprunt.

EPARGNE BRUTE =	DRF-RRF+TRAV REG
recettes réelles fonctionnement	89 644 416,00
dépenses reelles fonctionnement	82 007 811,00
travaux en régie	2 300 000,00
<b>EPARGNE BRUTE =</b>	<b>9 936 605,00</b>

EPARGNE GESTION =	EPARGNE GESTION + INTERET DETTE
Epargne gestion	9 136 605,00
Intérêt de la dette	2 231 112,00
<b>EPARGNE GESTION =</b>	<b>11 367 717,00</b>

"Taux d'épargne brute	Epargne brute / RRF * 100
EPARGNE BRUTE =	9 136 605,00
recettes réelles fonctionnement	89 644 416,00
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>10,19</b>

## L'AUTO FINANCEMENT : LE VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2025, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'établit à 7 055 K€

A titre comparatif, au budget primitif 2024, il s'établissait à 4 973 K€

Nous avons donc, par notre gestion, permis de dégager plus de 2 000 K€ supplémentaires au bénéfice de l'investissement, ce sans avoir eu recours à l'emprunt en 2024.

#### IV. BUDGET PRIMITIF 2025 ANNEXE - COLOSSE

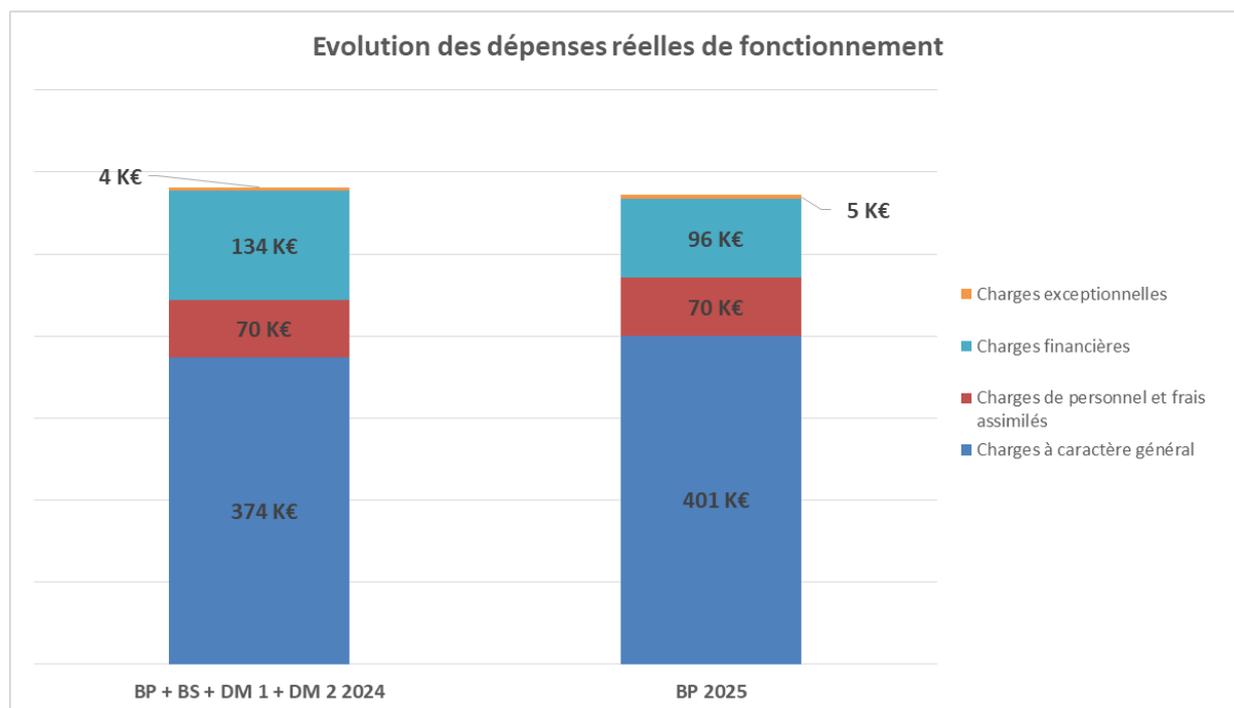
---

Ce tableau présente une vue par chapitre budgétaire du budget annexe du Colosse, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2025 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2024.

Le budget du Parc du Colosse s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 622 K€ et en section d'investissement à hauteur de 200 K€.

Chapitre	Libellé	BP+BS+ DM 1 2024 + DM 2 2024	BP 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>706 104,07</b>	<b>622 289,00</b>
011	Charges à caractère général	373 604,55	401 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	70 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>443 604,55</b>	<b>471 000,00</b>
65	Autres charges de gestion	6 395,45	-
66	Charges financières	134 000,00	96 289,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>588 000,00</b>	<b>572 289,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	68 104,07	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>118 104,07</b>	<b>50 000,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>706 104,07</b>	<b>622 289,00</b>
70	Produits des services	280 000,00	280 000,00
74	Dotations, participations	358 000,00	342 289,00
75	Autres produits de gestion	-	-
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>638 000,00</b>	<b>622 289,00</b>
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>638 000,00</b>	<b>622 289,00</b>
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	68 104,07	-
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 622 334,36</b>	<b>200 368,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	69 769,81	-
21	Immobilisations corporelles	659 509,09	35 000,00
23	Immobilisations en cours	104 641,95	20 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>833 920,85</b>	<b>55 000,00</b>
13	Subventions d'investissement - reversements	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	116 000,00	115 368,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>116 000,00</b>	<b>115 368,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>949 920,85</b>	<b>170 368,00</b>
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	30 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	622 413,51	-
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 622 334,36</b>	<b>200 368,00</b>
13	Subventions d'investissement	1 304 230,29	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 304 230,29</b>	<b>35 000,00</b>
10	Dotations et fonds divers	150 000,00	85 368,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>150 000,00</b>	<b>85 368,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 454 230,29</b>	<b>120 368,00</b>
021	Virement de la sect de fonct.	68 104,07	-
48	comptes de régularisation - charges à répartir / pénalités de renégociat	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortiss	-	-
041	Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)	50 000,00	30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investiss ement</b>		<b>168 104,07</b>	<b>80 000,00</b>

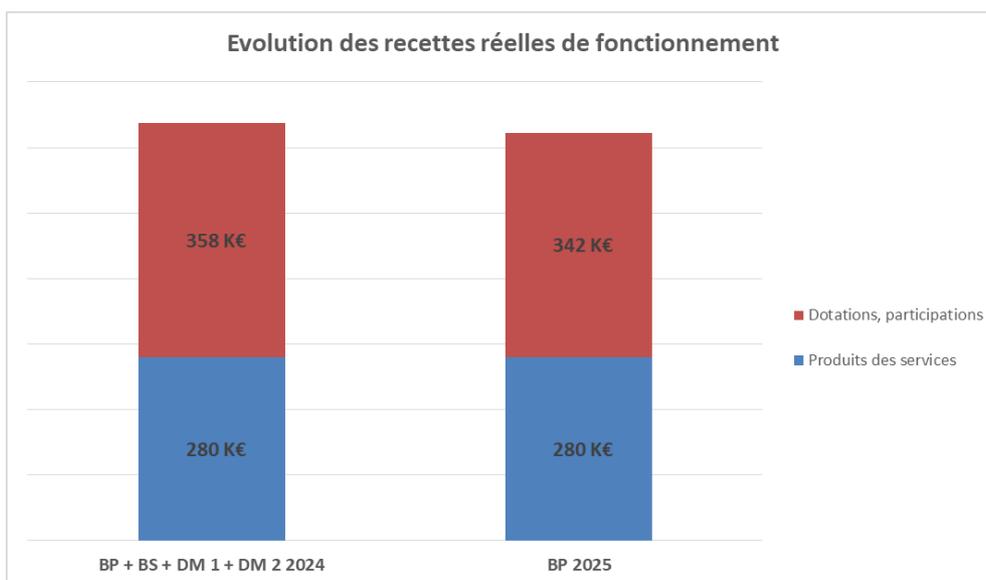
## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS DEPENSES



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 572 K€ soit une diminution de 3% (-16 K€) par rapport aux prévisions 2024. Les dépenses intègrent :

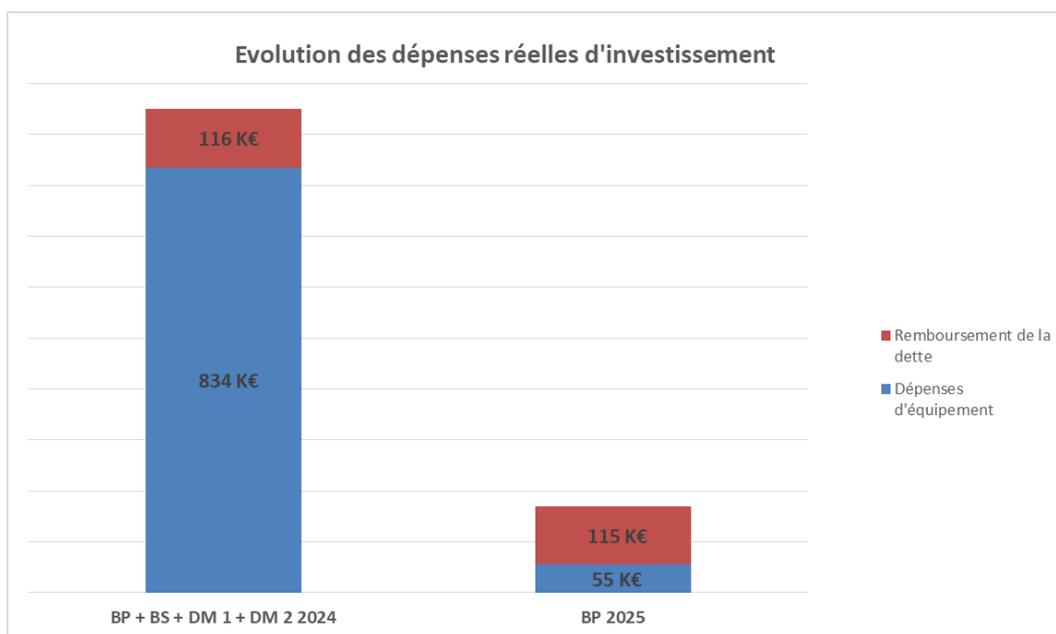
- ⌚ Une progression des charges à caractère général à hauteur de 7%, soit +27 K€ avec la hausse 2,5% des dépenses contraintes ;
- ⌚ La baisse des charges financières de 28% (pas d'emprunt souscrit en 2024).

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS RECETTES



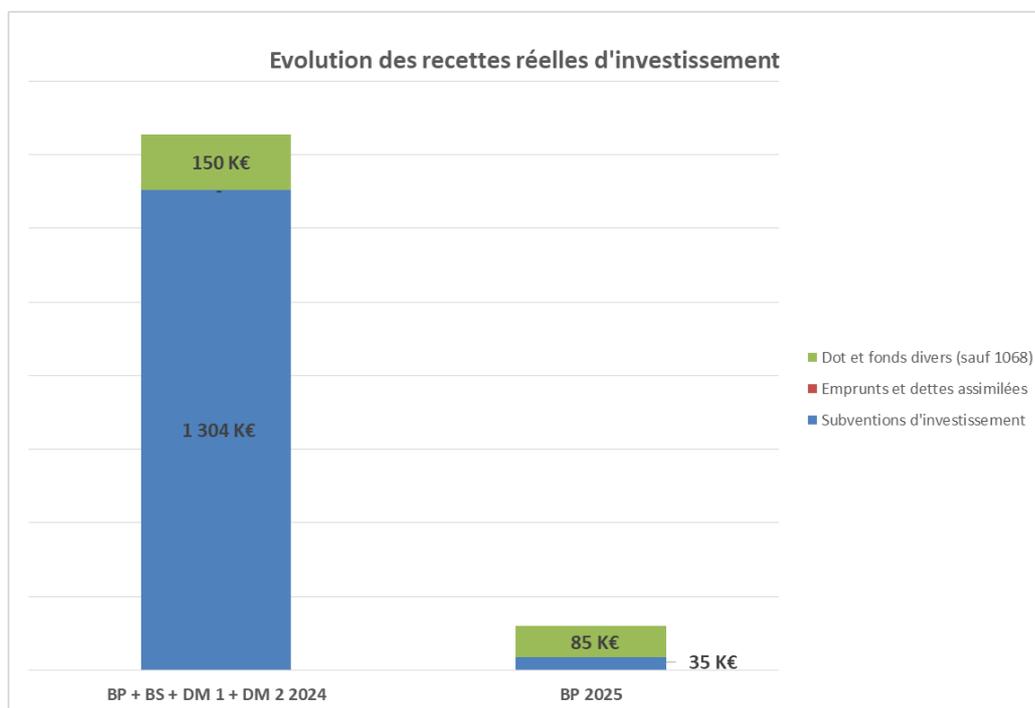
Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 2%, soit -16 K€ en raison d'une légère diminution de la participation de la ville pour tenir compte du financement des besoins en fonctionnement.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS DEPENSES



L'enveloppe des dépenses réelles d'investissement s'élève à 170 K€, soit -82% par rapport aux prévisions de 2024 (-1 402 K€).

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS RECETTES



Les recettes réelles d'investissement diminuent de 92%, soit -1 334 K€.

## V. BUDGET PRIMITIF 2025 ANNEXE – ANRU II

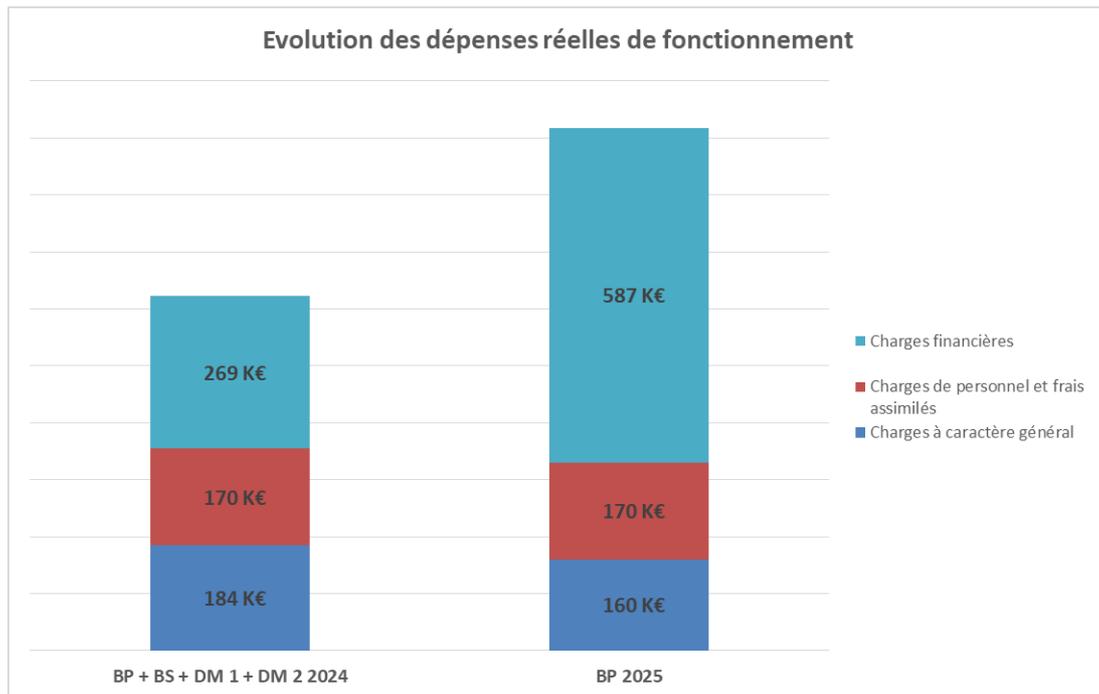
---

Ce tableau présente une vue par chapitre budgétaire du budget principal, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2025 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2024.

Le budget de l'ANRU II s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 947 K€ et en section d'investissement à hauteur de 10 261 K€.

Chapitre et Libellé	BP + BS + DM 1 2024	BUDGET 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>653 250,00</b>	<b>947 158,00</b>
011 - Charges à caractère général	184 250,00	160 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	170 000,00	170 000,00
014 - Atténuation de produits	-	-
65 - Autres charges de gestion	-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>354 250,00</b>	<b>330 000,00</b>
66 - Charges financières	269 000,00	587 158,00
67 - Charges exceptionnelles	-	-
<b>TOTAL dépenses REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>623 250,00</b>	<b>917 158,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
D002- Résultat de fonctionnement n-1 reporté	-	-
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>653 250,00</b>	<b>947 158,00</b>
013 - Atténuation de charges	-	-
70 - Produits des services	-	-
73 - Impôts et taxes	-	-
74 - Dotations, participations	653 250,00	947 158,00
75 - Autres produits de gestion	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>653 250,00</b>	<b>947 158,00</b>
76 - Produits financiers	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>653 250,00</b>	<b>947 158,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 169 410,44</b>	<b>10 261 398,00</b>
20 - Immobilisations incorporelles	951 731,37	951 418,75
21 - immobilisations corporelles	3 813 172,58	116 615,60
23 - Immobilisations en cours	13 135 147,27	8 217 686,65
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>17 900 051,22</b>	<b>9 285 721,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés	315 000,00	373 177,00
27- Autres immobilisations financières	482 500,00	482 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>797 500,00</b>	<b>855 677,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 697 551,22</b>	<b>10 141 398,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	120 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
D001 - Déficit d'investissement reporté	4 971 859,22	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 169 410,44</b>	<b>10 261 398,00</b>
13 - Subventions d'investissement	16 907 881,28	4 453 215,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	5 200 000,00	4 146 625,00
23- Immobilisations en cours	320 792,00	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>22 428 673,28</b>	<b>8 599 840,00</b>
10 - Dotations et fonds divers	1 210 737,16	1 511 558,00
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 210 737,16</b>	<b>1 511 558,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 639 410,44</b>	<b>10 111 398,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	30 000,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	120 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>530 000,00</b>	<b>150 000,00</b>

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS DEPENSES

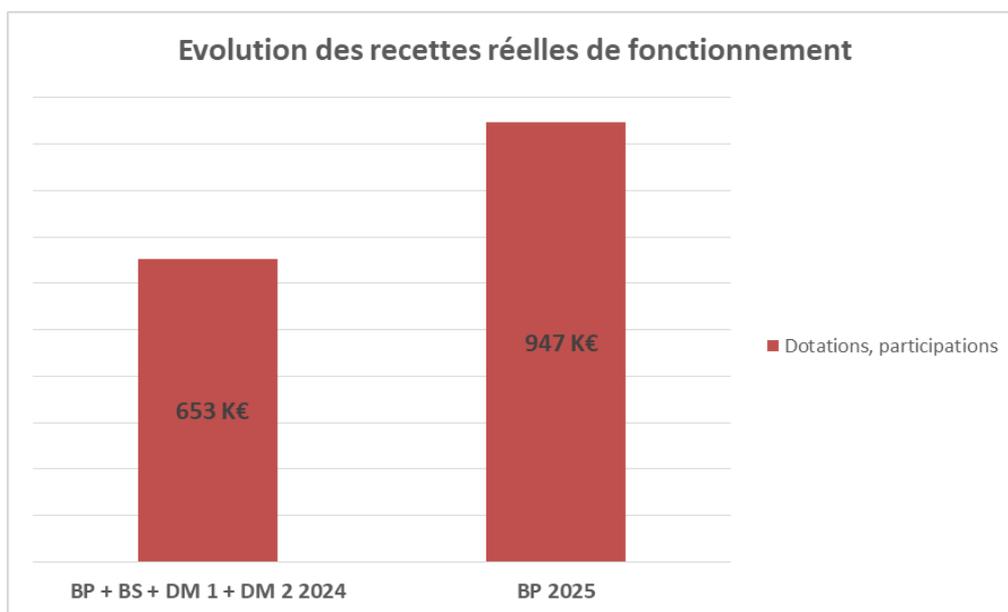


Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 917 K€ soit une progression de 47% par rapport aux prévisions 2024.

Les charges à caractère général intègrent les frais de communication liés aux nouveaux projets prévus au centre-ville ainsi que les coûts des conventions signées avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

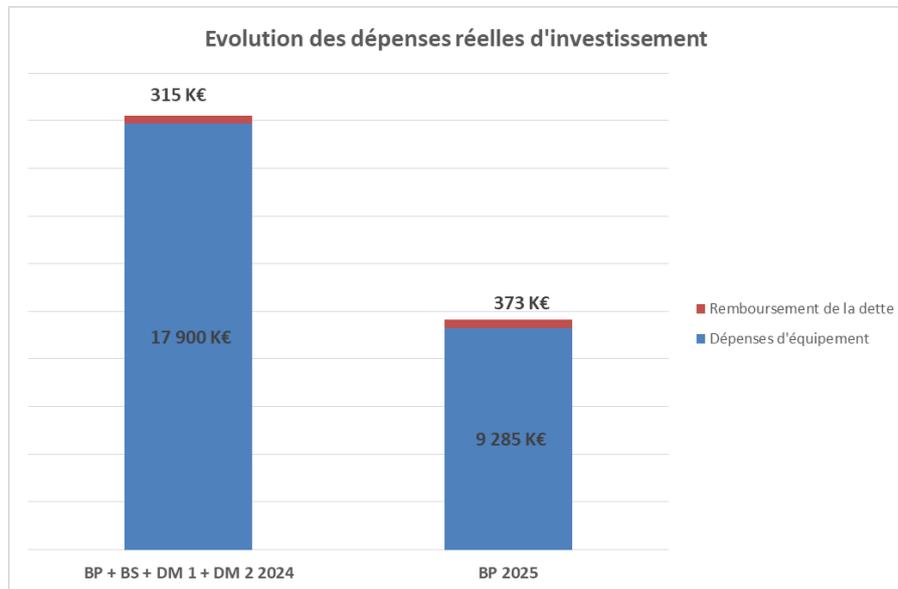
Les charges financières augmentent suite à l'emprunt de 5 M€ contracté l'année dernière.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS RECETTES



L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par le versement de la participation de la ville à hauteur de 947 K€.

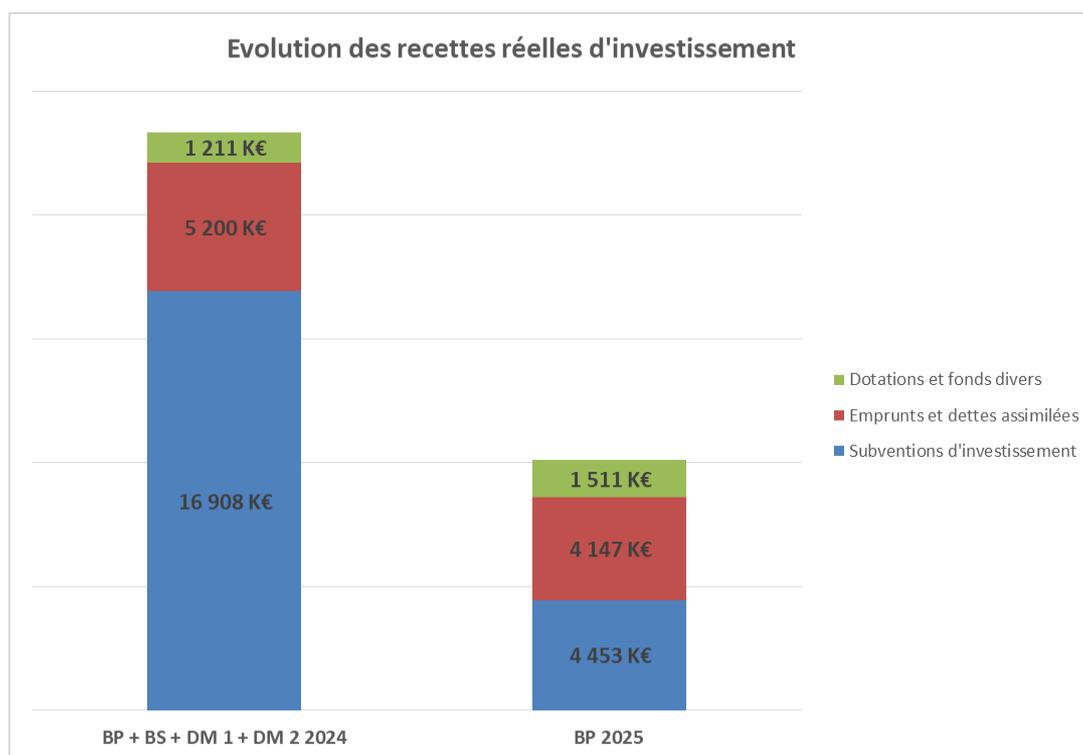
## LA SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS DEPENSES



L'enveloppe des dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 140 K€, soit une diminution de 46% par rapport aux prévisions de 2024. L'enveloppe du BP 2025 sera dédiée aux opérations suivantes (cf AP/CP) :

- ⌚ Les études et travaux concernant les rues Melodium – Rouloff – Victor Hugo ;
- ⌚ Les études et travaux concernant le projet Grande Place ;
- ⌚ Les travaux de la Coulée verte ;
- ⌚ les travaux concernant la Maison de projet ;
- ⌚ Les études du projet la G'art ;
- ⌚ Les travaux du Carré Eglise (Eglise, Ecole des frères)...etc.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS RECETTES



Parallèlement aux dépenses d'investissement, les recettes réelles d'investissement diminuent de 57%. Les recettes proviennent essentiellement de :

- ⌚ Subventions pour un montant de 4 453 K€ (ANRU, Etat et CIREST) ;
- ⌚ D'emprunt à hauteur de 4 147 K€ ;
- ⌚ Remboursement du FCTVA pour 1 500 K€.

## VI. BUDGET PRIMITIF 2025 ANNEXE : FOSSOYAGE

Le budget annexe du fossoyage présente uniquement la section de fonctionnement qui s'équilibre à 17 K€ pour le BP 2025.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS DEPENSES

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS RECETTES

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>

## VII. CONCLUSION

---

Le maintien de nos ratios prudentiels dans les standards attendus est impératif. C'est pourquoi nous conjugons systématiquement dimensionnement de nos investissements et attractivité soutenable pour notre collectivité. Dans un environnement national et international particulièrement instable, il est plus qu'impératif de préparer Saint-André aux enjeux du XXIème siècle afin de s'adapter aux données climatiques, préparer l'avenir des jeunes générations tout en étant attentifs à nos seniors. La réalité comptable sera le reflet de la déclinaison raisonnable et financièrement maîtrisée des politiques publiques que la municipalité a fait le choix de porter avec détermination, ambition et esprit de responsabilité

## **CONSIDERANT**

Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du budget principal de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025,

Qu'il y a lieu d'autoriser les opérations d'équipements, autorisations de programme pour 2025,

Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

#### **Article 1 :**

- D'arrêter le Budget Primitif du budget principal de la ville de Saint-André pour l'exercice 2025 ;

#### **Article 2 :**

- De considérer que l'équilibre de ce budget ne peut être obtenu qu'au moyen d'impositions additionnelles et décider pour 2025 :

- En application des dispositions des Lois n° 73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et n° 79-15 du 3 janvier 1977, de fixer pour 2024 le produit des impôts locaux à la somme prévisionnelle de 24 800 000,00 €

Les taux et taxes concourant à la formation de ce produit doivent, selon les dispositions de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 être fixés par le Conseil Municipal.

Ce dernier, par une autre délibération de ce jour, décide de maintenir les taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales au même niveau qu'en 2024.

#### **Article 3 :**

- D'autoriser le versement des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes de l'ANRU II pour 947 158 €, du Colosse pour 342 289 € ;

#### **Article 4 :**

- D'adopter les Autorisations de Programme (AP) proposés dans l'état annexé au Budget Primitif du budget principal de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025 ;

#### **Article 5 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

#### **Article 6 :**

- D'autoriser dans les conditions définies par la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant de 12 000 000,00 € pour le budget principal de la Ville ;

**Article 7 :**

- D'approuver le renouvellement d'une ou plusieurs lignes de trésorerie d'un montant total maximum de 6 000 000,00 euros selon les besoins de l'année 2025, et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et avenants y afférents ;

**Article 8 :**

- D'arrêter le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif du budget principal pour 2025 et autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux.